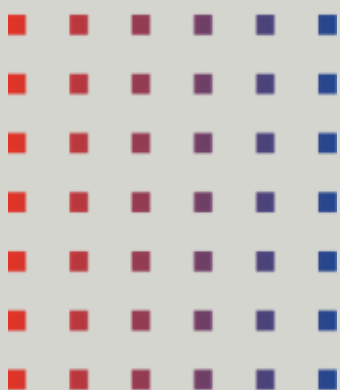




Direction interministérielle  
des systèmes d'information  
et de communication



# **Stratégie du système d'information de l'Etat**

## **Synthèse des contrats de progrès ministériels 2013-2015**

Décembre 2013

## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
Le Système d'information de l'Etat est essentiel à l'action publique.....	3
Une démarche de transformation volontariste a été impulsée au plus haut niveau de l'Etat..	4
<b>Le système d'information de l'Etat crée de la valeur .....</b>	<b>6</b>
Le SI simplifie les processus métiers .....	6
Le SI permet de valoriser les données de l'Etat.....	7
Le SI permet de développer une administration numérique plus intégrée.....	8
<b>Le SI de l'Etat se construit de manière efficiente.....</b>	<b>10</b>
Le patrimoine applicatif se simplifie .....	10
Les infrastructures de communication et de production se consolident .....	11
Les choix technologiques convergent, l'interopérabilité et la sécurité sont renforcées.....	12
La chaîne de support utilisateur s'optimise pour faciliter la convergence des services .....	13
<b>La fonction SI de l'Etat est pilotée.....</b>	<b>14</b>
La gouvernance du SI éclaire les décisions d'investissement, sécurise la conduite des projets et optimise l'utilisation des moyens.....	14
Les compétences SI évoluent grâce à de nouveaux leviers de gestion des ressources humaines .....	15
<b>Résumés des contrats de progrès ministériels .....</b>	<b>17</b>
Services du Premier ministre .....	18
Ministère des Affaires étrangères .....	21
Ministère de l'Education nationale et Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.....	24
Ministère de la Justice.....	26
Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Redressement productif, Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, Ministère du Commerce extérieur, Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.....	29
Ministère des Affaires sociales et de la Santé, Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.....	32
Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement et Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie .....	36
Ministère de l'Intérieur .....	40
Ministère de la Défense.....	43
Ministère de la Culture et de la Communication .....	47
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt .....	50
<b>Annexe : principaux sigles utilisés .....</b>	<b>53</b>

# Introduction

## Le Système d'information de l'Etat est essentiel à l'action publique

Les systèmes d'information (SI) sont omniprésents dans la sphère publique, les fonctions les plus régaliennes de l'Etat (défense, diplomatie, sécurité intérieure, ...) dépendent de façon cruciale des moyens de communication et de partage de l'information. La performance globale de l'administration est intimement liée à la qualité et à l'efficacité de son système d'information et de nombreuses initiatives de l'administration ont permis d'atteindre cet état de développement des usages. Chaque année, l'Etat consacre environ 3.8 Md€<sup>1</sup> à l'entretien et à l'évolution de son système d'information et emploie près de 28 000 spécialistes de l'informatique.

Mais la capacité d'évolution du système d'information est fortement contrainte par plusieurs facteurs :

- Dans un contexte de restriction budgétaire croissante, la capacité d'investissement est obérée par des coûts récurrents qui représentent la grande majorité des dépenses et des ressources humaines dans le domaine des systèmes d'information. La valeur ajoutée par le système d'information n'est pas perçue.
- L'évolution des compétences des agents de l'administration, indispensable dans un domaine en mouvement permanent, est limitée par un morcellement des modalités de gestion, basées en partie sur des dispositifs réglementaires obsolètes. L'attractivité des postes est réduite, les leviers de motivation sont insuffisants, et une concurrence se développe avec le secteur privé sur certains profils rares.
- Les fondements du système d'information (les infrastructures et les systèmes internes à l'administration) n'ont pas évolué au même rythme que son interface avec l'utilisateur dans le cadre du développement de l'administration électronique. Les projets de simplification se heurtent à des conceptions très cloisonnées (dès la définition juridique des concepts) qui rendent impossible ou très complexe l'automatisation des échanges de données.
- La fonction SI dans les ministères n'est pas encore suffisamment en prise avec les enjeux stratégiques : positionnée comme un centre de coût, concentrée sur des activités de production ou de développement, elle n'est pas utilisée comme un levier de transformation.
- La faible agilité des organisations et des systèmes d'informations, l'absence de cadre technique et financier pour la mise en commun de solutions informatiques, conduit le système d'information à freiner les réformes d'organisation, ou à recréer des structures autonomes réalisant des choix insuffisamment coordonnés pour répondre à des besoins similaires.

L'Etat dispose néanmoins d'atouts indispensables pour réussir la transformation de son SI :

- Les systèmes d'informations des administrations, bien qu'en partie sous-traités, restent sous maîtrise des équipes internes, ce qui permet de disposer de nombreuses compétences indispensables, et de ne pas dépendre de contrats de long terme difficiles à faire évoluer ;

---

<sup>1</sup> Montant incluant la masse salariale. Hors dépenses spécifiques aux systèmes opérationnels de défense et hors dépenses informatiques des opérateurs.

- Les retours d'expérience sont nombreux sur de premières actions de transformation, aussi bien dans le développement de l'administration électronique, que la mise en place d'infrastructures communes, d'applications transverses et de solutions interministérielles sur le territoire ;
- La prise de conscience à l'échelle interministérielle du caractère stratégique du SI a fortement progressé : les actions de mutualisation conduites depuis 2011 et l'engagement des ministères auprès des instances interministérielles en témoignent ; la gouvernance des systèmes d'information a progressé dans les ministères.

Continuer à faire évoluer les systèmes d'information est nécessaire pour répondre aux enjeux publics de demain : il s'agit d'un outil de production de l'administration, qui doit délivrer des services plus performants aux usagers, faciliter et accompagner les réformes, rendre possible les politiques publiques transverses à plusieurs administrations et contribuer au pilotage de l'action publique.

Cette transformation est d'autant plus nécessaire qu'il n'y a pas d'alternative : les technologies évoluent, sont adoptées par les agents et les usagers de l'administration, et finissent par s'imposer. Ce sont des leviers sur lesquels l'Etat peut s'appuyer pour conduire sa transformation, à condition de développer la confiance dans les outils numériques, d'assurer l'évolution nécessaire des compétences et de mettre en place les mesures d'accompagnement.

Enfin, transformer le système d'information répond à l'impératif de maîtrise des dépenses publiques, dans une logique double :

- il faut optimiser les coûts de fonctionnement du système d'information, à chaque fois que possible, notamment en s'appuyant sur des comparaisons à l'état de l'art,
- il faut savoir investir dans le système d'information à chaque fois qu'il crée une valeur pertinente et qu'il permet de réduire d'autres dépenses.

Pour entrer dans l'ère de l' « Etat numérique », la transformation doit être pilotée au plus haut niveau, afin de faire prendre en compte les enjeux stratégiques liés au numérique pour l'Etat, afin d'organiser la fonction SI pour anticiper et accompagner les réformes, afin de sélectionner les investissements les plus stratégiques et les mettre en commun, afin de mettre en place une gestion des ressources humaines adaptée au besoin de l'administration dans le domaine des systèmes d'information, afin d' « urbaniser » le système d'information pour faciliter l'interopérabilité, le partage des ressources et la valorisation des données.

### **Une démarche de transformation volontariste a été impulsée au plus haut niveau de l'Etat**

Le comité interministériel pour la modernisation du 18 décembre 2012 a positionné la transformation numérique de l'Etat comme un levier majeur de modernisation de l'action publique. Le développement de services pertinents pour le citoyen et l'entreprise, la modernisation des outils mis à disposition des agents, l'ouverture des données publiques au profit d'une meilleure transparence et de l'innovation doivent s'appuyer sur des systèmes d'informations performants. Aujourd'hui, ces réseaux, centres de traitement de données, applications informatiques, conçus depuis plus de quarante ans pour les plus anciens d'entre eux par chacun des ministères, doivent évoluer. C'est pourquoi le Premier ministre a validé et diffusé par circulaire, le 7 mars 2013, le **cadre stratégique commun du système d'information de l'Etat**<sup>2</sup>, pour fixer une ambition commune de transformation des systèmes d'information, à l'échelle interministérielle.

---

<sup>2</sup> Disponible en ligne : <http://referencess.modernisation.gouv.fr/strategie-du-si-de-letat>

Ce cadre stratégique a été élaboré par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC), en concertation avec les responsables informatiques des ministères, avec l'appui de ses partenaires (Direction du Budget, Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, Service des Achats de l'Etat, Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) et a été approuvé par le conseil des Systèmes d'Information et de Communication, réunissant semestriellement les secrétaires généraux des ministères, la DISIC et ses partenaires.

Il fixe les grandes orientations visant à :

- améliorer le service rendu à l'utilisateur et à l'agent et augmenter la valeur ajoutée des systèmes d'information,
- rendre plus efficaces les systèmes en mettant en commun des composants et infrastructures à l'état de l'art,
- renforcer les capacités de pilotage, dans le domaine des ressources humaines, de la maîtrise des grands projets, du budget, des achats et de la gouvernance.

Au-delà de ces enjeux partagés avec les ministères, **le cadre stratégique a été décliné en plans d'action opérationnels, des « contrats de progrès »**, qui formalisent les engagements réciproques de la DISIC et des ministères pour atteindre les objectifs stratégiques à horizon 2015. Ces contrats, validés au plus haut niveau des instances de modernisation ministérielles (secrétaires généraux) ont notamment été **articulés avec les plans ministériels de modernisation et de simplification** afin que le volet système d'information de la modernisation de l'action publique soit mis sous contrôle.

Le présent document rassemble les principaux engagements ministériels et interministériels ainsi que la synthèse de chaque contrat de progrès ministériel. Il n'est évidemment pas exhaustif mais se veut **représentatif de la transformation numérique de l'Etat**.

Les engagements sont présentés avec leur niveau d'avancement à fin 2013 :

- Le projet est à lancer ou vient de démarrer
- Le cadrage est réalisé, la cible est définie
- Le projet est en cours de réalisation
- La phase pilote ou le déploiement ont démarré
- Le projet est terminé

# Le système d'information de l'Etat crée de la valeur




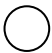





## Le SI simplifie les processus métiers

La création de valeur et la **simplification des processus** par les systèmes d'information est une première orientation stratégique. Il s'agit en particulier d'analyser et d'optimiser les processus métier en s'appuyant sur les **opportunités de développement du SI**, en impliquant les utilisateurs, en supprimant les ruptures de chaînes dématérialisées pour améliorer le service rendu tout en réduisant les coûts de fonctionnement.

Cette orientation vise notamment à :

- Rendre les processus plus agiles et réactifs aux changements afin d'optimiser la mise en œuvre des réformes
- Identifier et exploiter les gisements de productivité et de performance des processus métier
- Développer la connaissance collective en favorisant la coopération transverse
- Prendre en compte les contraintes opérationnelles des utilisateurs

Elle a notamment été déclinée par les engagements suivants :

Engagement	Ministère concerné
 Mettre en place un processus de production et de partage d'informations pour tous les acteurs de l'action extérieure de l'Etat (projet Diplomatie)	MAE
 Conduire, dans le cadre du programme RESYTAL, l'étude de réingénierie des processus d'inspection	MAAF
 Mettre en place une offre de services collaboratifs au sein des ministères chargés des affaires sociales	MCAS
 Mettre en place une gestion transverse des subventions, dans le cadre de la refonte des processus de gestion des subventions et en simplifier la demande et leur traitement	MCC
 Simplifier les démarches administratives pour la demande de logement social par les citoyens	METL
 Mettre en service la Plateforme Nationale des Interceptions Judiciaires (PNIJ)	MJ
 Réaliser la montée en puissance de la solution CHORUS Factures permettant la transmission dématérialisée des factures fournisseurs de l'Etat	MEFI
 Mettre en place un espace et des outils de travail collaboratif, permettant de développer et de faciliter le travail en équipe	MINDEF
 Alléger les tâches des agents grâce à l'optimisation des processus métiers en amont des projets et au déploiement de solutions industrialisées de gestion électronique de documents et de solution d'archivage (GED, GEC, ...)	MI








## Le SI permet de valoriser les données de l'Etat

Les données de l'Etat doivent être considérées comme un **actif stratégique**. Il s'agit en particulier de valoriser, en interne comme en externe, le patrimoine de données de l'Etat, avec la mise en place d'une **gouvernance des données**.

Cette orientation vise notamment à :

- Assurer la fiabilité des données
- Optimiser le pilotage des politiques publiques par des systèmes d'information décisionnels
- Améliorer la transparence de l'action publique
- Favoriser la réutilisation des données publiques

Elle a notamment été déclinée par les engagements suivants :

Engagement	Ministère concerné
 Définir le guide de gouvernance des référentiels de données	PM/SGMAP DISIC
 Établir un inventaire de l'ensemble des référentiels (données transverses et métiers/opérationnelles)	Tout ministère
 En lien avec la feuille de route Open Data, structurer les dispositifs en vue de publier sur <a href="http://data.gouv.fr">data.gouv.fr</a> les données concernées	Tout ministère
 Mettre en place un SI décisionnel et statistique transversal se substituant progressivement aux infocentres applicatifs existants du Ministère de la Justice	MJ
 Mettre à disposition des infrastructures pour l'information géographique en lien avec la directive européenne Inspire	MEDDE
 Développer au sein du SI Chorus un outil décisionnel d'analyse des achats à destination des acheteurs publics	MEFI
 Réaliser la sémantisation d'un premier périmètre de données culturelles et de langue de française	MCC













## Le SI permet de développer une administration numérique plus intégrée

Les technologies numériques sont un vecteur de transformation profonde de la relation à l'utilisateur. Il s'agit en particulier de simplifier et de renforcer l'interaction « multicanal » entre l'Etat et les usagers du service public.




Cette orientation vise notamment à :

- Simplifier et faciliter l'accessibilité pour les usagers du Service Public
- Renforcer la confiance de l'utilisateur en sécurisant ses données
- Réduire la charge administrative imposée aux usagers, notamment en favorisant l'échange de données entre autorités administratives

Elle a notamment été déclinée par les engagements suivants :

Engagement	Ministère concerné
 Etablir la doctrine et la stratégie sur l'identité numérique	PM/SGMAP DISIC
 Harmoniser les échanges Etat / collectivités territoriales et définir une trajectoire de rationalisation des moyens d'échanges correspondants	PM/SGMAP DISIC
 Définir un plan de mise en conformité au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA)	Tout ministère
 Créer un site unique d'accès aux démarches administratives des usagers du ministère chargé de l'Agriculture	MAAF
 Développer les services en ligne de « monconsulat.fr » et faire un lien avec le portail « mon.service-public.fr »	MAE
 Etendre l'usage de la plateforme d'échange de données d'Etat Civil entre communes et administrations de l'Etat (COMEDDEC)	MJ
 Déployer les échanges applicatifs entre services judiciaires (Ministère de la Justice) et services enquêteurs (Ministère de l'Intérieur, Police et Gendarmerie)	MJ et MI
 Mettre en œuvre le portail « système d'information de la vie associative –SIVA » pour permettre aux administrations de partager certaines données de financement et d'agrément	MCAS
 Simplifier la procédure de recensement en ligne pour la Journée "Défense et Citoyenneté" en récupérant les justificatifs d'identité auprès du ministère de la justice	MINDEF
 Dématérialiser les échanges tant avec les usagers (avis d'imposition), les professionnels (CFE et IFER), les collectivités locales qu'avec les notaires (transactions immobilières)	MEFI
 Etendre les moyens de paiement en ligne pour l'impôt, les frais hospitaliers, les titres de recette locale ou pour la fiscalité indirecte	MEFI
 Mettre en place le guichet unique de dématérialisation des documents d'accompagnement à l'exportation	MEFI



Engagement	Ministère concerné
<p>Déployer des services dématérialisés dans le domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> - de la vie citoyenne : prise de rendez-vous, pré-demande de passeport biométrique, demandes de vote par procuration (à venir), télé-services pour les cartes grises et le permis de conduire, SMS d'information de disponibilité de titres, dématérialisation du timbre fiscal...</li> <li> - de la sécurité intérieure (pré-plainte en ligne)</li> </ul>	MI
<p> Aligner les services de l'informatique de gestion avec la stratégie pour le numérique à l'école en développant notamment l'offre des téléservices numériques auprès des parents d'élèves</p>	MEN

# Le SI de l'Etat se construit de manière efficiente






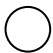

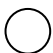
## Le patrimoine applicatif se simplifie

L'efficience des systèmes d'information repose en premier lieu sur une maîtrise du patrimoine applicatif. Il s'agit en particulier d'organiser la mise en cohérence, voire la mise en commun, des services transverses en s'appuyant sur le **Plan d'Occupation des Sols (POS)** du système d'information de l'Etat et conformément au **cadre commun d'urbanisation**<sup>3</sup>.

Cette orientation vise notamment à :

- Renforcer la connaissance SI et maîtriser la croissance du patrimoine applicatif, le rendre plus modulaire et réactif au changement
- Détecter des opportunités de convergence, notamment sur les domaines fonctionnels transverses (finances, RH, archivage...)
- Optimiser les investissements dans les projets de SI transversaux

Elle a notamment été déclinée par les engagements suivants :

Engagement	Ministère concerné
 Définir les rôles et responsabilités des responsables de zone fonctionnelle	PM/SGMAP DISIC
 Désigner les responsables de zones fonctionnelles au sein de chaque ministère afin de définir les trajectoires de rationalisation et d'évolution des différents domaines du SI de l'Etat	Tout ministère
 Maîtriser et gérer l'évolution du SI grâce à une gestion du portefeuille de projet outillée	Tout ministère
 Poursuivre la mutualisation et l'intégration avec les grands systèmes interministériels (SI Paye, SI Financier)	Tout ministère
 Construire une plateforme d'archivage électronique (brique commune réutilisable pour l'archivage définitif et intermédiaire) et la mettre en œuvre au sein des ministères (projet VITAM)	MCC, MAE, MINDEF
 Déployer une brique commune de signature électronique	MI
 Mettre à disposition l'application SICD pour la gestion des viviers de cadres dirigeants de chaque ministère	PM
 Mettre en œuvre un outil standard et réutilisable pour la gestion des courriers au sein des Services du Premier ministre en vue de le proposer à l'ensemble des ministères.	PM

<sup>3</sup> Le POS et le cadre commun d'urbanisation du SI de l'Etat sont disponibles en ligne :

<http://references.modernisation.gouv.fr/urbanisation-du-syst%C3%A8me-dinformation-de-letat>









## Les infrastructures de communication et de production se consolident

La consolidation des infrastructures, notamment dans un contexte interministériel, est un levier d'efficacité majeur. Il s'agit en particulier de **converger vers un réseau interministériel de l'Etat**, exploité par une structure interministérielle ; de moderniser et **rationaliser les infrastructures de production** informatique (consolidation, virtualisation, industrialisation des processus, orientation service) et d'expérimenter le « **cloud computing** ».

Cette orientation vise notamment à :

- Gagner en efficacité en rationalisant l'exploitation des réseaux ministériels d'un point de vue économique et organisationnel
- Réduire la part des coûts de fonctionnement des infrastructures de production (notamment l'hébergement) pour libérer des capacités d'investissement dans des projets innovants

Elle a notamment été déclinée par les engagements suivants :

Engagement	Ministère concerné
 Construire le cœur du Réseau Interministériel de l'Etat (« backbone » mis en place mi-2013) et y raccorder les 17 000 sites administratifs de métropole et des départements et collectivités d'outre-mer	PM/SGMAP DISIC
 Elaborer le schéma directeur interministériel des infrastructures d'hébergement (définition d'une cible à 10 ans)	PM/SGMAP DISIC
 Mettre en œuvre la trajectoire de consolidation des sites ministériels en cohérence avec le schéma directeur interministériel	Tout ministère
 Mettre en place un service rationalisé d'hébergement des applications du ministère de la Défense (projet INCAS)	MINDEF
 Mettre à disposition une offre interministérielle en nuage (IAAS/PAAS : infrastructures et plateforme) basée sur les infrastructures de la Direction de l'Information Légale et Administrative	PM
 Développer une offre de service de nuage interne État sur base de technologies open source	MEDDE MAAF
 Poursuivre les opérations d'optimisation de la convergence des réseaux radios du Ministère de l'Intérieur	MI
 Contribuer à la définition, dans un cadre interministériel, d'une offre de service d'infrastructure homologuée Confidentiel Défense entre les grands postes diplomatiques et les services d'administration centrale	MAE avec l'appui du MINDEF







## Les choix technologiques convergent, l'interopérabilité et la sécurité sont renforcées

Une **politique de convergence des choix technologiques**, à une échelle de plus en plus interministérielle, permettra une meilleure construction des SI de l'Etat. Il s'agit en particulier de faire converger les cadres d'architecture et renforcer les règles d'**interopérabilité**.

Cette orientation vise notamment à :

- Maîtriser les choix technologiques, y compris en intégrant la dimension environnementale dans les choix techniques, et éviter l'obsolescence excessive des technologies utilisées
- Progresser dans la maîtrise des risques de sécurité
- Favoriser, par des approches convergentes, l'interopérabilité des systèmes

Elle a notamment été déclinée par les engagements suivants :






Engagement	Ministère concerné
 Réaliser les cadres communs d'architecture sur les fondations du SI de l'Etat (archivage, plateformes d'échanges, gestion des accès)	PM/SGMAP DISIC
 Mettre à jour le Référentiel Général d'Interopérabilité	PM/SGMAP DISIC
 Renseigner et consolider le Cadre de Cohérence Technique des ministères économiques et financiers	MEFI
 Poursuivre la mise en œuvre du plan de renforcement de la sécurité ministérielle (HESTIA)	MEFI
 Actualiser le schéma directeur des espaces numériques de travail à charge des collectivités territoriales qui garantit leur interopérabilité logicielle avec les téléservices de l'Etat	MEN
 Appliquer systématiquement le processus d'instruction des nouveaux projets au regard du référentiel technique et du cadre d'urbanisation des Services du Premier ministre	PM

## La chaîne de support utilisateur s'optimise pour faciliter la convergence des services

La qualité et l'efficacité des chaînes de support utilisateurs sont des éléments clé de la performance du fonctionnement de l'administration.

Un vaste mouvement de **convergence des chaînes de support** a été engagé sur le périmètre de l'administration territoriale, initié par la création de services de proximité départementaux interministériels. Cette transformation organisationnelle crée **l'opportunité d'accélérer la convergence des services techniques** (postes de travail, infrastructures, services applicatifs...) et ainsi de rationaliser les systèmes d'information.

L'évolution des chaînes de support a notamment été déclinée selon les engagements suivants :

Engagement	Ministère concerné
 Conduire la création des 96 Services Interministériels Départementaux des SIC (SIDSIC)	PM/SGMAP DISIC
 Mettre en place un dispositif de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences (GPEEC) des SIDSIC	PM/SGMAP DISIC
 Analyser l'existant en matière de Chaîne de Support Utilisateur sur le périmètre de l'administration territoriale et proposer des pistes d'amélioration	PM/SGMAP DISIC
 Définir et construire des services communs adossés au Réseau Interministériel de l'Etat	PM/SGMAP DISIC
 Faire évoluer l'organisation des SI de l'Etat à l'étranger vers davantage de mutualisation des ressources informatiques	MAE

## La fonction SI de l'Etat est pilotée








### La gouvernance du SI éclaire les décisions d'investissement, sécurise la conduite des projets et optimise l'utilisation des moyens



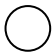
La fonction SI doit faire l'objet d'un pilotage de haut niveau au sein de chaque ministère. Il s'agit notamment de veiller à **prise en compte de la dimension SI au plus tôt dans la planification stratégique**, puis dans la construction budgétaire (budget triennal, budget annuel). Elle doit mettre en place les dispositifs permettant de maximiser l'opportunité et la faisabilité des projets, garantir l'articulation tant stratégique qu'opérationnelle entre directions métiers et direction du SI et **associer les opérateurs de l'Etat** lorsque les enjeux le justifient, notamment pour faciliter les mutualisations et l'interopérabilité des SI. En matière d'achat de prestations et de matériel informatique, les démarches interministérielles doivent être privilégiées avec l'appui du Service des Achats de l'Etat et doivent s'articuler avec le **développement de la gestion d'actifs** (matériels, logiciels).

Cette orientation vise notamment à :

- Etablir un dialogue permanent sur la stratégie pour mettre en perspective les enjeux SI face aux enjeux de transformation et de modernisation métiers
- Optimiser les choix d'investissement
- Maîtriser les coûts et la valeur des projets
- Faire progresser les compétences de maître d'ouvrage à tous les stades des projets (conception, conduite du changement, pilotage des usages)

Elle a notamment été déclinée par les engagements suivants :

Engagement	Ministère concerné
 Systématiser l'usage de la méthode d'analyse de la valeur MAREVA sur tous les nouveaux projets	Tout ministère
 Produire une restitution des coûts SIC annuels selon le référentiel élaboré au niveau interministériel	Tout ministère
 Mettre en place une gestion des actifs (prioritairement en matière de logiciels)	Tout ministère
 Décliner les recommandations de la circulaire du 19 septembre 2012 du Premier ministre sur l'usage des « logiciels libres » et rendre compte de l'usage des logiciels libres sur la base d'une métrique commune	Tout ministère
 Intégrer un volet SI dans les contrats d'objectifs des opérateurs	MCC, MCAS, MAAF, MEDDE
 Mettre en place une fonction d'animation des SI des opérateurs du ministère chargé de l'Agriculture	MAAF
 Créer une DSI commune au ministère des affaires sociales et de la santé, au ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, et au ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social pour une meilleure qualité de service et un renforcement de la fonction SI	MCAS

Engagement	Ministère concerné
 Lancer la démarche de gouvernance des SI locaux du Ministère de l'Education Nationale sous l'égide des secrétaires généraux d'académie	MEN
 Mettre en place une nouvelle gouvernance des projets de systèmes d'information d'administration et de gestion (SIAG) du ministère de la Défense	MINDEF
 Promouvoir les méthodes de développement agile associant utilisateurs métiers et développeurs en organisant des retours d'expérience	PM/SGMAP DISIC

### Les compétences SI évoluent grâce à de nouveaux leviers de gestion des ressources humaines






Le développement d'une vision interministérielle cohérente des ressources humaines est crucial pour accompagner l'évolution profonde des modes de production du SI et **garantir le maintien et l'évolution des compétences**.

Il s'agit notamment de définir des pratiques de gestion des ressources humaines cohérentes à l'échelle interministérielle, inscrites dans une perspective de 5 à 10 ans des besoins.

Cette orientation vise notamment à :

- Anticiper les besoins futurs de compétences afin d'en déduire les actions nécessaires en terme de formation, recrutement et évolution des effectifs
- Développer l'attractivité des fonctions SI et les parcours de carrières ministérielles et interministérielles
- Harmoniser les pratiques de gestion des RH dans le domaine des SI

Elle a notamment été déclinée par les engagements suivants :

Engagement	Ministère concerné
 Définir la portée et les modalités de constitution d'une filière RH SIC à vocation interministérielle	PM/SGMAP DISIC
 Identifier les compétences rares à mettre en réseau et créer les conditions de mise en œuvre de centres de compétences partagées	PM/SGMAP DISIC
 Déployer la démarche de GPRH des personnels informaticiens du ministère de l'Education Nationale au travers de processus nationaux et académiques partagés entre les services employeurs et de GRH (métiers-compétences, emplois, recrutement, formation, carrière, mobilité, communication, conseil aux agents)	MEN
 Poursuivre le chantier GPEEC de la filière SI et renforcer les modes de recrutement internes aux ministères chargés du développement durable et de l'écologie	MEDDE METL
 En ligne avec le plan d'emploi à moyen terme et la politique de <i>sourcing</i> , définir les compétences cibles et mettre en place un plan de montée de compétences adéquats (formations, tutorat...)	PM





## **Résumés des contrats de progrès ministériels**

## Services du Premier ministre

Les services du Premier ministre (SPM) recouvrent un ensemble très diversifié d'acteurs qui assurent principalement des fonctions d'état-major, de stratégie, de prospective et de coordination mais aussi de protection des droits et des libertés. Le système d'information est assuré par plusieurs services informatiques, et ce pour des raisons historiques, de dispersion géographique ou de spécificités des missions exercées.

La division des systèmes d'information (DSI) de la DSAF (direction des services administratifs et financiers du Premier ministre) assure le soutien de certaines des entités rattachées au Premier ministre. La DSI doit répondre à des besoins métiers hétérogènes et à des exigences différenciées de sécurité de disponibilité : outils de partage d'information, mise à disposition de solutions de mobilité au profit des cabinets ministériels... Par ailleurs, la DSI peut voir son périmètre de soutien évoluer régulièrement, en lien avec les créations et suppressions de structures pérennes ou transitoires.

Un facteur structurant d'optimisation du dispositif est le programme immobilier de regroupement de la majeure part des services et autorités rattachés au Premier ministre dans un même ensemble immobilier (projet Ségur).

Dans ce contexte, la DSI conduit une démarche pour se positionner comme centre de services ministériel. Cette démarche doit permettre à la DSI d'offrir ses prestations aux futurs occupants du site commun, de développer des synergies au sein des SPM et d'accompagner l'évolution des métiers et ses conséquences humaines. C'est dans cette optique que des travaux sont déjà engagés sur la formalisation et l'amélioration des processus, la robustesse de ses infrastructures, la détermination de son data center de demain (à sélectionner parmi les data center de l'Etat) et sur ses futures offres de services. Les engagements pris dans le contrat de progrès traduisent cette démarche. Ils sont articulés autour de trois enjeux majeurs :

- s'aligner sur les nouveaux usages du SI en termes de disponibilité des outils et de besoin de mobilité ;
- rationaliser les composants techniques du SI dans une logique de maîtrise des coûts ;
- optimiser la performance interne de la DSI et participer à l'optimisation de la performance de la DSAF et des métiers qu'elle soutient.

### **S'aligner sur les nouveaux usages du SI en termes de disponibilité des outils et de besoin de mobilité**

Le développement de l'internet, des smartphones et des tablettes, la mise en place de magasins d'applications en ligne ou encore les offres cloud créent une rupture technologique. Cette rupture fait naître de nouveaux usages dans la sphère professionnelle : être connecté en tous lieux à son environnement de travail, être en capacité d'utiliser, dans les conditions de confidentialité et de sécurité requises, des solutions grand public... La DSI doit adapter les services qu'elle rend, au regard de ces nouveaux usages.

Comme dans tous les ministères, les contraintes de disponibilité sur les services tels que la messagerie ou l'accès à internet ont fortement progressé. Ces services, devenus des outils de travail incontournables, doivent pouvoir être utilisés 24H/24.

La DSI s'est donc engagée dans d'importants travaux de modernisation et de standardisation de ses services pour en assurer une très haute disponibilité. Cela passe notamment par la mise en place d'une supervision 7 jours sur 7, 24H/24, la définition d'un catalogue de services standards et sur devis, la mise en place d'infrastructure technique pour tendre vers une disponibilité optimale ou, à défaut, un rétablissement de service sous 1 à 4 heures.

La DSI développe une offre standard de terminaux mobiles (smartphones, ordinateurs portables, tablettes) et continue à l'étoffer au fil du temps pour satisfaire les nouveaux usages, tout en préservant les différents niveaux de confidentialité et de sécurité attendus de ses utilisateurs.

Anticiper les usages demande également à la DSI de renforcer la proximité avec ses clients et de partager une compréhension réciproque de leur problématique. A cet égard, la DSI a développé des modules de formation à la méthode projet pour les chefs de projet métier.

### **Rationaliser les composants techniques du SI dans une logique de maîtrise des coûts externes**

En s'appuyant sur le cadre commun d'urbanisation élaboré en interministériel, la DSI a mis en place un plan d'urbanisation des SI. Son objectif est de faciliter l'identification des projets SI prioritaires pour les métiers des services du Premier ministre, tout en favorisant la réutilisation des composants. Ces projets prioritaires sont nommés « projets porteurs » et répartis par domaines priorités par un comité stratégique. Les projets qui en découlent et qui s'appuient sur un composant réutilisable sont nommés projets clients.

Une partie des engagements du contrat de progrès portent sur la mise en œuvre d'au moins un projet porteur dans chaque domaine. On notera en particulier la mise à disposition des autres ministères d'un service applicatif portant sur la gestion de leur vivier de cadres dirigeants. Cette offre, en cours de finalisation, a été construite en partenariat avec la cellule cadres dirigeants du secrétariat général du Gouvernement et la DSI de la DILA (direction de l'information légale et administrative). L'offre de services inclut la mise à disposition de l'application, son hébergement dans le cloud de la DILA, son maintien en condition opérationnel et les évolutions fonctionnelles à venir.

La mise en place d'un portefeuille de projets, permettant au comité stratégique d'identifier les priorités, est un objectif en cours de réalisation.

D'une manière générale, la DSI s'inscrit dans le cadre des travaux interministériels et instruit ses projets en cherchant à s'appuyer sur un dispositif existant dans son périmètre ou dans un autre ministère. En ce sens, les marchés interministériels constituent un levier significatif. Ces démarches permettent de rationaliser les composants des SI, de maîtriser les coûts et d'optimiser les délais de livraison de nouveaux services.

De la même manière, le fait de recourir aux marchés interministériels contribue, pour la DSI, autant à maîtriser ses coûts externes qu'à maîtriser les sous-traitants.

## **Optimiser la performance interne de la DSI et participer à l'optimisation de la performance de la DSAF et des entités des SPM**

La démarche de modernisation dans laquelle se sont engagés les SI des services du Premier ministre nécessite une révision des processus de travail et la pleine adhésion des agents qui la composent.

La DSI a choisi de réviser ses processus de travail, en s'appuyant sur des standards du marché (ITIL, ISO 9002, CMMI) et sur un mode participatif. Des ateliers sont en cours sur des thèmes, tels que la gestion des astreintes, la prise en compte des demandes clients, la méthodologie de projet ou encore la sécurité des SI, en application de la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) en vigueur.

La révision de ces processus vise plusieurs objectifs :

- insuffler à la DSI une orientation client : la finalité d'un processus est de fournir un service à un client, avec une qualité mesurable et une recherche d'amélioration continue. La révision des processus conduit à travailler en mode transverse avec toutes les parties intéressées au processus ;
- faire émerger la culture de l'amélioration continue auprès des acteurs opérationnels ;
- intégrer la culture de la mesure : apprendre à s'étalonner afin de pouvoir progresser et mesurer les avancées des services en termes de qualité, coûts et délais.

L'optimisation des processus de travail, par le biais d'une démarche participative (méthode *lean*), peut s'appliquer à d'autres domaines. Au-delà même d'accompagner le changement, cette démarche permet à une entité de s'inscrire naturellement dans une logique de performance. Dès les premiers résultats éprouvés sur les processus SI, la DSI sera en capacité d'accompagner les projets de transformation des métiers qu'elle soutient, en leur offrant, s'ils le souhaitent, cette prestation d'expertise à forte valeur ajoutée.

Dans ce contexte de mutation profonde de la DSI, tant dans ses modes de fonctionnement que dans les services à rendre, les agents constituent un atout majeur. C'est pourquoi, la DSI a réalisé un inventaire des compétences de ses agents afin de mieux connaître l'ensemble des ressources disponibles à la DSI, y compris celles insuffisamment ou non exploitées. Sur cette base, un plan d'évolution des compétences à moyen terme sera construit, notamment pour faciliter la mise en œuvre des processus définis. Les actions de renforcement des compétences complémentaires (formation, tutorat, partage d'expérience...) seront lancées.

# Ministère des Affaires étrangères

## Le cadre général

Le cadre stratégique commun du système d'information de l'Etat fixe les grandes orientations en matière de transformation des systèmes d'information et de communication (SIC) gouvernementaux. La feuille de route interministérielle 2013-2015 en précise la cadence et les grandes étapes de la transformation.

La modernisation de l'action publique comprend un volet numérique dont l'objectif est de faire évoluer les systèmes d'information pour simplifier la relation avec les usagers tout en modernisant les fonctions support de l'administration. L'enjeu est de faire émerger un nouveau modèle d'action publique favorisant à la fois l'innovation et la mutualisation. Ces orientations stratégiques ont servi à l'élaboration en 2013 par chaque ministère de leur Programme de Modernisation Ministériel et de Simplification (PMMS).

## La feuille de route du système d'information du ministère des affaires étrangères

La feuille de route 2013-2015 a donné lieu en juin 2013 à la signature d'un contrat de progrès entre le ministère des affaires étrangères et la DISIC constitué d'une liste de **50 engagements formels**. Les projets proposés visent à rendre des services adaptés aux attentes des citoyens, des usagers et des agents de l'administration.

## Les projets majeurs

Parmi l'ensemble des projets retenus, trois grands projets sont interministériels ou pluri-ministériels : DIPLOMATIE, FRANCE VISAS et VITAM.

**DIPLOMATIE** consiste en un portail interministériel de la correspondance diplomatique. A l'intérieur d'un espace numérique unifié, l'ensemble des agents de l'Etat ayant à connaître de l'information diplomatique pourront produire et partager de la correspondance. Le système, qui inclut une signature électronique et un archivage numérique, est entièrement dématérialisé. Ses contenus seront accessibles en situation de mobilité sur ordinateurs portables et tablettes. *Diplomatie* est porteur de profonds changements dans les méthodes de travail tant au sein du ministère que dans les administrations présentes à l'étranger.

L'outil, développé en open source, a été développé en 18 mois à partir du printemps 2012 ; la définition de l'organisation fonctionnelle a débuté avec les saisines formelles de déclaration des groupes fonctionnels et de désignation des directeurs de communautés qui ont été adressées aux directeurs de cabinet et aux secrétaires généraux en septembre 2013. La base « école » a été ouverte le 7 octobre et les formations des directeurs de communauté ont débuté. L'homologation de sécurité du système est prévue en décembre 2013. La phase de mise en service en pilote démarrera début janvier. Les attentes des agents sont fortes. L'ouverture du service est planifiée pour le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**FRANCE-VISAS** : Le Premier ministre a validé en juillet 2013 les préconisations des ministres de l'intérieur et des affaires étrangères visant à rénover en profondeur les procédures de demande, d'instruction et de délivrance des visas de court et de long séjour. L'équipe projet, constituée en septembre 2013, a pour mission de présenter un cahier des charges au printemps 2014 pour un déploiement de l'outil en 2016-2017 ; le ministre des affaires étrangères attend de ces développements une amélioration significative de l'attractivité de la France auprès des publics étrangers.

**VITAM** : l'objectif du ministère est de disposer d'un Système d'Archivage Electronique (SAE) hébergé chez un de nos partenaires et de conserver uniquement dans le SI MAE les interfaces pour y raccorder les applications internes du domaine Etat-Civil, le SIA (système

de gestion des archives aujourd'hui en service) et DIPLOMATIE (cf. supra). Les données déposées par le MAE (télégrammes diplomatiques, courriers, archives photographiques, actes d'Etat-civil...) resteront la propriété du MAE et seront administrées fonctionnellement par les agents de la direction des Archives. L'avis formel de la DISIC validant le projet a été donné le 3 septembre 2013. Le ministère des affaires étrangères est fortement impliqué aux côtés des ministères de la Culture et de la Défense. Un séminaire fonctionnel s'est tenu le 6 novembre sur le site des Archives Nationales.

### Les autres projets

L'offre de service du MAE comporte plusieurs autres engagements qui confortent l'ambition interministérielle de transition numérique de l'Etat : le rapprochement des SI ministériels à l'étranger, la refondation de l'ONP, la prise en compte de la mobilité, la gestion de postes à effectifs très allégés, la gestion des personnels de l'Etat à l'étranger, l'extension des services rendus aux français à l'étranger et la gouvernance du SI.

- **Le mandat « Organisation du système d'information de l'Etat à l'étranger »** : l'objectif est de rapprocher les systèmes d'informations ministériels à l'étranger par le partage de processus et la mutualisation des ressources informatiques dans le cadre de conventions de service passées entre le MAE et l'administration partenaire – accès au réseau Internet, accès au réseau EOLE reliant les postes diplomatiques et consulaires à l'administration centrale, mise à disposition de postes de travail EOLE. Dans ce cadre, le MAE conventionnera avec le ministère de la Défense le déploiement d'un système d'information classifié de défense à l'étranger, dont la mise en service est programmée pour l'été 2014.
- **La refondation de l'ONP** : le MAE a confirmé au Comité d'Orientations Stratégiques du 10 septembre 2013 son soutien aux préconisations de la mission de refondation et mobilise les ressources humaines demandées ; il attend de cet effort collectif une meilleure visibilité sur la prise en compte de ses besoins, notamment concernant la paie à l'étranger.
- **La prise en compte de la mobilité** : le portail sécurisé PORTALIS offre des services de messagerie, de consultation de l'Intranet du MAE et l'accès à certaines applications) constituent des briques d'infrastructures réutilisables dans de multiples projets. La solution ITINEO basée sur un portable sécurisé déjà déployée à l'administration centrale et à l'étranger (250 unités) sera complétée par la mise à disposition d'un nouveau terminal, une tablette ERCOM sécurisée. Ce type de tablette sera déployé en 2014 en particulier dans le cadre du projet DIPLOMATIE. Les terminaux mobiles de type smartphone et tablette étant en passe de devenir des plateformes professionnelles de communication, les nouvelles applications développées seront adaptées à leur usage. La flotte des terminaux professionnels, qui ne traitent pas d'information sensibles, est gérée par la solution MOBILE IRON. Le contrôle des échanges de données (strictement limités aux messages non sécurisés, agendas et contacts) s'effectue via la passerelle de sécurité du MAE.
- **L'évolution des réseaux** : les mesures retenues dans le cadre de l'adaptation du réseau diplomatique et consulaire, en termes de format et d'implantations, sont facilitées par la capacité de la DSI à fournir une connectivité sécurisée (solutions ITINEO pour les postes à effectifs très allégés et ITINERA qui permet aux agents consulaires d'aller à la rencontre des usagers) à des données conservées à l'administration centrale. Une réflexion sera menée en 2014 concernant l'évolution des outils comptables à l'étranger (COREGE).



- **La gestion des personnels de l'Etat à l'étranger** : elle s'inscrit dans la mutualisation des fonctions support (ressources humaines en particulier) des Services Communs de Gestion des postes à l'étranger. L'application SAGAIE 2 dont le périmètre fonctionnel, défini par la DRH et la DAF, couvrira la gestion des demandes d'absences à l'étranger et la gestion des demandes de déplacements en poste (voyages, missions, tournées...). Elle sera ouverte à l'ensemble des agents gérés par le MAE à l'étranger. D'autres fonctionnalités sont prévues pour les prochaines versions comme la gestion des tableaux de suivi budgétaire, la dématérialisation de certains formulaires ou la mise à jour des données personnelles directement par les agents. Le calendrier de déploiement prévu a été tenu : une phase d'expérimentation avec 3 postes pilotes (Allemagne, Koweït, Sénégal) est en cours depuis septembre 2013, la mise en service généralisée aura lieu en janvier-février **2014**.
- **L'extension des services rendus aux français à l'étranger** : la France est l'un des États qui offrent à ses ressortissants à l'étranger un éventail très complet de services et de protection à travers son réseau diplomatique et consulaire. C'est un outil de son influence. Ce soutien local crée d'ailleurs les conditions d'une mobilité réussie pour nos entreprises et nos ressortissants. En 2013, la diplomatie économique - dont les Français de l'étranger sont des acteurs essentiels - a ainsi été placée au cœur des missions du réseau consulaire. L'adaptation de notre réseau consulaire à l'évolution de nos communautés est devenue indispensable au maintien d'un service public de qualité. La modernisation de ce service public consulaire se poursuivra dans le cadre du plan triennal 2013-2015 avec pour objectif de faire un meilleur usage de nos ressources et de simplifier les démarches des français expatriés. En septembre 2012, la DFAE a lancé le programme d'amélioration et de modernisation de l'administration consulaire (PAMAC). Des premiers résultats concrets ont été obtenus : les études pour un état civil électronique ont été lancées ; aux élections législatives partielles de mai-juin 2013, 65 % des votants ont choisi Internet ; un service d'enregistrement, d'accusé de réception automatique et de suivi des demandes de copies et extraits d'acte d'état civil a été mis en place. Le développement de nouveaux services au sein du portail internet de l'administration consulaires « MonConsulat.fr » contribue à simplifier les relations avec les usagers.
- **La gouvernance du SI** : suite à une recommandation de la DISIC, le MAE a créé en juillet 2013 un Comité Stratégique du Système d'Information Diplomatique (COSSID) qui rassemble l'encadrement supérieur du ministère et les représentants des secrétaires généraux des administrations partenaires. La première réunion s'est tenue en juillet 2013, la seconde en décembre 2013. Cette initiative complète le dispositif général de gouvernance du SI et dote le MAE d'un instrument de gouvernance adapté à la conduite des grands projets interministériels.

### **Le maintien en conditions opérationnelles du système d'information du MAE**

Outre les nouveaux projets majeurs et prioritaires alignés sur la stratégie ministérielle et interministérielle, la DSI doit assurer le maintien en conditions opérationnelles du SI et en particulier de son réseau international à l'étranger constitué de plus de 270 représentations diplomatiques et consulaires dont elle doit garantir la continuité des liaisons 24h/24 et 7 jours sur 7.

Elle doit en outre gérer les évolutions technologiques de plus de 400 composants logiciels présents dans le SI (210 services applicatifs et 205 logiciels standard) dans le respect des référentiels généraux RGI (Référentiel Général d'Interopérabilité) et RGS (Référentiel Général de Sécurité).

## **Ministère de l'Education nationale et Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche développent et exploitent des systèmes d'information essentiels pour les services publics de l'éducation et de l'enseignement supérieur, au profit des élèves, des étudiants, et de la communauté éducative dans son ensemble.

L'un et l'autre de ces ministères se sont résolument engagés à moderniser ces systèmes pour créer de nouveaux services numériques. Deux grandes et récentes lois cadrent ces évolutions :

- la loi du 8 juillet 2013 de programmation et d'orientation pour la refondation de l'école de la République crée un service public du numérique éducatif,
- la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche étend le service public de l'enseignement supérieur à la mise à disposition de services et de ressources numériques.

Ces évolutions s'inscrivent aussi dans les programmes ministériels de modernisation et de simplification, pour simplifier davantage les services à l'utilisateur, interne ou externe. La rénovation de l'action publique se double enfin d'une participation à l'effort de redressement budgétaire.

Dans ce contexte, trois lignes directrices se dégagent du contrat de progrès signé avec le secrétariat général de la modernisation de l'action publique :

- Développer les services du numérique pour l'éducation
- Moderniser et simplifier le système d'information pour ses usagers et ses partenaires
- Mieux piloter les services et les ressources internes.

### **Développer les services du numérique pour l'éducation**

Les systèmes d'information de gestion du ministère de l'éducation nationale ont toujours eu une dimension pédagogique forte : gestion des examens et concours, gestion des notes et des évaluations des élèves. Il s'agit de renforcer la convergence entre les bases de gestion et le numérique éducatif. Il est à noter que le maître d'œuvre du SI des ministères, le service des technologies et des systèmes d'information va d'ailleurs rejoindre la nouvelle direction du numérique pour l'éducation. Quelques exemples des actions en cours sont donnés.

L'alignement des services de l'informatique de gestion avec la stratégie pour le numérique à l'école est en cours de déploiement. Les téléservices pour les élèves et les parents se sont développés, les échanges entre bases de gestion au profit de missions pédagogiques se renforcent, la fédération d'identité du ministère, pour arrimer les nouveaux services sur les portails agents et élèves se généralise.

Les départements et les régions sont maintenant chargés de l'acquisition et de la maintenance des matériels et logiciels de mise en service des outils nécessaires à l'enseignement et à la mise en réseau de la communauté éducative ; le schéma directeur des espaces numériques de travail sera actualisé en ce sens.

Le ministère de l'éducation va généraliser la déclinaison de ses orientations ministérielles dans des schémas directeurs des systèmes d'information des académies, pour marier les applications de gestion avec les services numériques et assurer l'interopérabilité et la complémentarité avec les systèmes des collectivités locales.



### **Moderniser et simplifier le système d'information pour ses usagers et ses partenaires**

Il s'agit de moderniser le socle du SI et d'assurer la transition vers les futurs grands systèmes (nouveau système d'information des ressources humaines de l'éducation nationale SIRHEN, nouveaux systèmes d'information examens et concours CYCLADES, à vocation interministérielle) et aussi d'orienter le SI vers l'utilisateur :

- Le schéma directeur des infrastructures de 2009 sera actualisé et mis en œuvre.
- La rationalisation des patrimoines applicatifs est engagée, notamment grâce à une ambitieuse démarche d'urbanisation.
- Les services de formation à distance disponibles sur la plate-forme ministérielle de formation ouverte à distance seront renforcés et le STSI est prêt à accompagner d'autres ministères dans leur démarche de formation à distance
- Un projet de plate-forme de signature électronique ministérielle a été lancé pour faciliter la mise en œuvre des solutions de dématérialisation de courriers.
- Pour mettre à niveau le SI face aux nouveaux enjeux de sécurité, les bonnes pratiques du RGS seront intégrées dans le cycle de vie des projets. Parallèlement, pour mieux répondre au compromis entre le niveau de sécurité et les contraintes d'utilisation, de nouvelles solutions d'authentification des usagers seront étudiées.

### **Mieux piloter les services et les ressources internes.**

Construction originale et réactive, la maîtrise d'œuvre du SI est composée d'un service d'administration centrale, associée à une quinzaine d'académies hébergeant des « missions nationales », œuvrant au profit de l'ensemble. Les nombreux partenaires, directions maîtrises d'ouvrage et autorités académiques, seront associés dans un tout cohérent :

- L'animation régulière du réseau des directeurs de projet SI est assurée.
- Un outillage rénové et complet de sécurisation des projets est maintenant à disposition des chefs de projet.
- Les outils de gestion de portefeuilles des projets et des produits sont déployés et bientôt accessibles aux directions métiers, pour un management partagé et cohérent des demandes.
- Une démarche de gouvernance des SI locaux sous l'égide des secrétaires généraux d'académie a été lancée, notamment pour mieux tirer partie des développements locaux en académie.
- « UN réseau unique », projet de gouvernance du réseau des missions nationales informatiques situées en académie a été lancé : le projet vise à unifier les trois réseaux des missions nationales (projets, expertise et exploitation) autour d'une animation commune.

## Ministère de la Justice

Le ministère de la justice s'est engagé dans un vaste programme de modernisation au sein duquel les systèmes d'information et de télécommunications constituent un levier majeur, destinés à améliorer non seulement l'efficacité de l'action de la justice mais également les conditions de travail des agents du ministère.

Les orientations choisies ont vocation à développer la dématérialisation, les échanges entre les différentes applications du SI justice et avec les SI des autres ministères, à améliorer la transversalité entre les différentes directions métiers du ministère de la justice, l'urbanisation des systèmes d'informations, la méthodologie et le pilotage des projets.

La conduite de ces chantiers informatiques nécessite en particulier la réalisation d'importants investissements pour la sécurisation des infrastructures réseau et des plateformes techniques de production du ministère ainsi que la mise en place d'outillage technique adapté (signature électronique, éditique, archivage, télé-procédures, plateforme d'échanges, référentiels, etc.).

Les personnels de la Sous-Direction de l'Informatique et des Télécommunications (SDIT), répartis en centrale et en régions au sein des plates-formes inter-régionales du secrétariat général, représentent environ 350 agents. Ils assurent la conception, le développement, la maintenance et le déploiement d'une centaine d'applications, administrent le réseau des 1600 sites du ministère, supervisent et exploitent les deux centres de production de Nantes et Grigny, et œuvrent pour la satisfaction des 78 000 utilisateurs du ministère de la justice en s'appuyant sur près de 150 marchés. Le budget informatique de la SDIT est d'environ 85 M€ pour 2013 et 90 M€ pour 2014.

Les travaux menés par le ministère répondent aux enjeux du cadre stratégique commun du SI de l'État : créer de la valeur d'usage et simplifier les processus métier, valoriser les données, notamment au travers d'Etalab, et construire une administration numérique plus intégrée.

**GENESIS** (Gestion nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité) est la nouvelle application de l'administration pénitentiaire destinée à servir d'épine dorsale informatique au fonctionnement des établissements pénitentiaires pour près de 32 000 utilisateurs à terme. GENESIS reprend les fonctionnalités de l'outil actuel GIDE et d'autres outils connexes de l'administration pénitentiaire (CEL – le Cahier électronique de liaison, GPP – Gestion de la population pénitentiaire, FND – le Fichier national des détenus, à terme) tout en intégrant les règles pénitentiaires européennes dès la première version. Précédée d'une phase pilote en mai 2013 sur une version limitée aux fonctionnalités du greffe, GENESIS version V1 sera mise en service sur trois établissements pénitentiaires dès octobre 2013 conformément au planning. La phase de généralisation de cette version sera organisée en cinq vagues de mai 2014 à fin 2015. La version 2, prévue en 2016, assurera la cohérence et la continuité de la chaîne pénale en intégrant notamment des échanges avec les applications CASSIOPEE et le futur Casier judiciaire national (ASTREA).

Le projet **ASTREA**, refonte du Casier Judiciaire National v2, qui a fait l'objet d'une procédure de validation sur la base de l'article 7 du décret DISIC, consiste à remplacer le cœur applicatif obsolète. La fiabilisation du service avec l'implémentation d'une plate-forme moderne permettra de réduire les risques techniques inhérents à la plateforme actuelle et d'élargir les plages d'ouverture du service. Les phases d'étude technique ont été réalisées au premier semestre 2012 pour un démarrage du développement après notification du marché (dialogue compétitif) dès novembre 2013. La mise en service est prévue pour fin 2015 et l'ouverture aux utilisateurs en janvier 2016.

Le système **H@RMONIE** est l'outil de gestion des ressources humaines de l'ensemble du ministère ainsi que des personnels civils de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur. Depuis 2012, l'ensemble des gestionnaires RH du ministère utilise la nouvelle application offrant toutes les fonctionnalités nécessaires dont les derniers modules de mobilité et de formation récemment finalisés.

Depuis 2012, l'équipe projet H@RMONIE se consacre également à la préparation du raccordement au futur SI de gestion de paie interministériel l'**ONP**, opérateur national de paie. Les travaux portent essentiellement sur la mise en conformité du SIRH pour l'ONP, sur la mise en qualité des données ainsi que sur le raccordement technique. Sous réserve d'éventuelles orientations nouvelles résultant des travaux de refondation en cours, le ministère est actuellement en ordre de marche pour que fin 2015, une expérimentation de paie en « double commande » puisse valider ce système.

La **PNIJ** (Plate-forme nationale des interceptions judiciaires) prend en compte l'ensemble du spectre des réquisitions judiciaires en matière de communications électroniques. Actuellement en phase de recette jusqu'à fin octobre 2013, la mise en service à titre expérimental est prévue après la publication du décret par le Conseil d'État, envisagée pour mi-novembre 2013. Le déploiement à l'ensemble des tribunaux de grande instance, des services et unités de police judiciaire de la police et de la gendarmerie nationales ainsi qu'au service national de douane judiciaire se déroulera à compter de février 2014 sur une période d'un an.

Dans le cadre de la valorisation des données de l'État, le ministère de la justice travaille avec Etalab à l'alimentation de **data.gouv.fr**. Le ministère a diffusé sous licence ouverte des données considérées comme essentielles : données extraites du système de référence justice (**SRJ**) et de la base de données Francine (diffusion publique sur [www.annuaires.justice](http://www.annuaires.justice) et sur l'application Mobidroits), données extraites du système d'information statistique de la Justice portant sur les années 2001-2010, statistiques d'activité des juridictions, données statistiques relatives à l'activité de la direction de l'administration pénitentiaire ainsi que la liste des infractions les plus fréquentes et des peines associées (extraction de la base NATINF, nature des infractions). Le plan d'action 2013 poursuit en priorité la mise à disposition de données issues du système d'information décisionnel. A l'horizon 2014, de nouvelles données seront disponibles dans le domaine de l'exécution des peines et des indicateurs de la filière pénale.

**Le Système d'information décisionnel**, SID, consiste en la réalisation d'un « entrepôt » de données central alimenté par les applications de gestion du ministère qui permettra la fourniture de statistiques à la demande pour des analyses complexes en central. Des données de haute qualité seront ainsi publiées via des « magasins » spécialisés pour répondre à l'ensemble des besoins, pilotage stratégique, pilotage opérationnel, statistiques, analyse métier. Ce système transversal à toutes les directions du ministère va progressivement se substituer aux infocentres sectoriels existants. La première version, axée sur la filière pénale, permettra dès 2014 de fournir des statistiques sur l'exécution des peines recouvrant ainsi les infocentres de la chaîne pénale. Le deuxième chantier permettra d'intégrer les données de l'axe pénitentiaire sur la période 2014-2015.

Les travaux de construction d'une **administration numérique** plus intégrée se traduisent au ministère de la justice par l'intégration des échanges dématérialisés pour nombre de nos applicatifs métier, la numérisation des procédures pénales, (NPP v4, numérisation et dématérialisation des procédures pénales, est en cours de déploiement ; cet outil permet d'envisager la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne pénale documentaire), la dématérialisation pour le casier judiciaire comme les réponses « Bulletins n°1 positif ».

**COMEDDEC** concerne la dématérialisation de la transmission des données d'état-civil dans le cadre des démarches requérant la production d'actes de naissance. Une première phase pilote menée depuis septembre 2012 auprès de 18 communes de Seine-et-Marne, de la préfecture et des sous-préfectures de ce département ainsi que de 30 offices notariaux, a fourni des résultats probants, qualité des données satisfaisante, délai de délivrance des actes respecté. La phase pilote est aujourd'hui étendue à 20 communes supplémentaires. Dès 2014, 57 communes, en particulier les grandes villes, pourraient disposer de la solution.

Les **EIA** (Échanges inter-applicatifs), initiés en 2010, permettent d'échanger des données structurées entre les applications de gestion du ministère et d'autres ministères. Le déploiement des échanges avec les services enquêteurs constituent une priorité du ministère, non seulement au regard des enjeux stratégiques mais aussi parce qu'ils constituent un « retour sur investissement » significatif pour les juridictions (résorption des stocks structurels des bureaux d'ordre des parquets). A ce jour, l'interconnexion de CASSIOPEE avec le Logiciel de Rédaction de Procédures de la Gendarmerie Nationale est mise en œuvre pour l'ensemble des Tribunaux de Grande Instance. Un dispositif similaire avec le Logiciel de Rédaction de Procédures de la Police Nationale, expérimenté depuis avril 2013, sera généralisé dès novembre 2013. Les interconnexions développées d'ici à 2015 concerneront essentiellement les échanges avec le casier judiciaire dans le sens « retour » (envoi des pièces d'exécution), avec GENESIS ainsi qu'avec la plate-forme d'interceptions judiciaires et la douane judiciaire. En tout, une vingtaine d'applications du ministère de la justice ou d'autres administrations sont éligibles à des interconnexions.

Outil moderne et efficace, déjà mis en œuvre pour l'audition de témoins depuis 2009, **la visioconférence** a vu son utilisation étendue dans le cadre du projet de prolongement de la garde à vue, projet collaboratif entre le ministère de l'intérieur et le ministère de la justice. L'interconnexion des systèmes de visioconférence des deux entités a permis dès mai 2012 d'atteindre les objectifs du dispositif, simplification de la démarche, amélioration de la sécurité pour les magistrats et les services de police et de gendarmerie, réduction des coûts imputables aux transfèvements des personnes, amélioration du temps de traitement des dossiers et diminution du temps de privation de libertés pour les prévenus.

Le ministère veille aussi, dans la construction du SI justice, à rationaliser son patrimoine applicatif et ses infrastructures. Trois axes d'urbanisation sont retenus : la mise en œuvre de briques logicielles communes (annuaire d'entreprise LDAP, authentification unique SSO, système éditique ARCHIMED, archivage des traces à valeur probante, ...) pour plusieurs, voire toutes les applications du SI Justice ; l'utilisation des référentiels, qu'ils soient propres au ministère ou issus d'autres structures (autres ministères par exemple) y compris pour le domaine civil dans lequel il est nécessaire de progresser ; le dé-commissionnement des logiciels obsolètes tout en procédant à la réingénierie des processus métiers stratégiques.

L'alignement stratégique du ministère de la justice sur le schéma directeur des infrastructures de l'État, vise à consolider ses infrastructures de production (projet de Transformation des Centres Informatiques porté par la DISIC) et de communication (projet **Réseau Interministériel de l'Etat, RIE**). Concernant les centres de production, le site principal de Nantes est mis « à l'état de l'art » ; il est prévu que le site de secours soit mis à disposition par les douanes à horizon mi-2015. Les autres chantiers de modernisation reposent sur la mise en œuvre des processus ITIL prévue en 2014 et sur la virtualisation des environnements, composante importante dans la mise en place d'un plan de reprise d'activité (PRA) pour l'ensemble des applications (l'objectif étant de disposer de 85% des serveurs virtualisés en 2015). Concernant le RIE, les travaux de connexion ont été réalisés au sein de notre site de production principal et le point d'accès au back-bone (matériel et réseau) est opérationnel.

Le schéma directeur du SI du ministère porte sur la période 2009-2013. Une réflexion est en cours sur les modalités de son actualisation.

# **Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Redressement productif, Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, Ministère du Commerce extérieur, Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme**

## **L'enjeu des systèmes d'information ministériels**

Le numérique bouleverse la vie quotidienne de nos concitoyens, au travail comme dans leur vie personnelle, et modifie leurs attentes vis-à-vis de l'administration. Puissant levier de changement, les systèmes d'information sont au cœur de la stratégie de modernisation des ministères économiques et financiers en visant notamment à développer :

- Une offre de service aux usagers complète autour d'internet tout en prévoyant des canaux multimodaux (face-à-face, téléphone, internet, courrier) afin de permettre un accompagnement de tous les publics ;
- La dématérialisation progressive des procédures administratives internes comme externes dans une recherche permanente de rationalisation et de simplification administrative ;
- Le renforcement des outils de pilotage et de contrôle administratif ;
- La rationalisation et la mutualisation des moyens et ressources informatiques pour l'obtention de gains d'efficacité budgétaire ;
- Le renforcement permanent de la sécurité informatique de nos systèmes d'information suite aux attaques informatiques constatées ces dernières années;
- L'identification et la mise à disposition sur internet des données publiques à fort potentiel.

## **Une organisation informatique décentralisée, facteur de réactivité**

L'informatique constituant un levier essentiel de la performance des métiers, les fonctions « informatique » des grandes directions (Direction Générale des Finances Publiques - DGFIP, Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects - DGDDI, INSEE, Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes - DGCCRF...) ont été structurées historiquement en services informatiques couvrant l'ensemble du périmètre d'activité (développement, production, assistance). Cette organisation a permis par le passé, de responsabiliser les directions sur les enjeux de réforme liés aux systèmes d'information et a assuré, dans de nombreux cas, la réactivité attendue des outils dans l'accompagnement des politiques publiques portées par ces directions.

Pour les projets les plus importants nécessitant une refonte en profondeur des dispositifs (processus, métiers ...), une organisation adaptée peut être mise en place, avec une implication au plus haut niveau des directions.

S'agissant des grands programmes interministériels Chorus (SI budgétaire et comptable de l'Etat) et ONP (Opérateur National de Paie), placés sous la responsabilité du ministère de l'économie et des finances, des services à compétence nationale (SCN) ont été créés afin d'impliquer l'ensemble des maîtrises d'ouvrage des ministères concernés autour d'un opérateur dédié, bien identifié.



## **L'émergence d'une gouvernance ministérielle**

Le secrétariat général commun aux ministères économiques et financiers dispose depuis 2006 de la mission de veiller à la coordination et à la convergence des systèmes d'information, et de susciter des projets d'intérêt commun au niveau ministériel.

La dynamique initiée alors se poursuit, dans un esprit de continuité jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, le premier projet majeur de convergence, associant les différentes directions, a permis une première mise en production à l'INSEE en juin 2013 du projet SIRHIUS de convergence des Systèmes d'Information des Ressources Humaines (SIRH), en vue notamment du raccordement à l'ONP.

En parallèle, un travail de fond est mené sur la capitalisation, la mutualisation sur les aspects organisationnels, fonctionnels et techniques les plus transverses touchant aux systèmes d'information.

Les fonctions SI représentent dans les ministères économiques et financiers, un budget annuel d'environ 500 M€ pour un effectif interne des services informatiques de plus de 5000 personnes.

## **Une gouvernance informatique intégrant les orientations interministérielles**

Des fonctions transverses font déjà l'objet d'importants chantiers de rationalisation à l'échelon interministériel, que ce soit dans le domaine budgétaire et comptable avec le projet Chorus porté par l'Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE) ou dans celui de la paye avec l'opérateur national de paye (ONP).

Le pilotage stratégique de ces chantiers est assuré, au plus haut niveau, par des comités d'orientation stratégique (COS) qui constituent l'instance la plus à même d'assurer la gouvernance des projets les plus critiques, avec la participation des secrétaires généraux des ministères concernés.

Les ministères économiques et financiers sont par ailleurs très attentifs à s'inscrire dans les orientations interministérielles approuvées au sein du Conseil des Systèmes d'information et de communication (CSIC) et du Comité Technique des Systèmes d'Information et de Communication (CTSIC) présidés respectivement au niveau interministériel par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP) et par la Direction interministérielle des SIC (DISIC).

## **Les principales transformations du SI pour les années à venir**

Les principales transformations du SI pour les années à venir figurent au programme ministériel de modernisation et de simplification (PMMS) du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère du commerce extérieur et s'inscrivent dans le cadre stratégique commun du SI de l'Etat.

Elles concernent au plan des services aux usagers de l'administration :

- La poursuite des travaux de dématérialisation des échanges tant avec les usagers (avis d'imposition), les professionnels (CFE et IFER), les collectivités locales qu'avec les notaires (transactions immobilières) : DGFIP ;
- L'extension des moyens de paiement en ligne pour l'impôt, les frais hospitaliers, les titres de recette locale ou pour la fiscalité indirecte : DGFIP et DGDDI ;
- La poursuite de la mise en place du portail usagers pour le droit à l'information et la gestion des pensions des agents publics d'Etat : DGFIP ;
- La mise en place du guichet unique de dématérialisation des documents d'accompagnement à l'exportation : DGDDI ;

- La poursuite de la mise en place du recensement en ligne avec le développement de la collecte par internet dans les communes (HOMERE) : INSEE ;
- La mise en œuvre la télédéclaration de mise sur le marché de compléments alimentaires : DGCCRF ;
- La montée en puissance de la solution CHORUS Factures permettant la transmission dématérialisée des factures fournisseurs de l'Etat : AIFE ;
- L'identification et la poursuite de la mise à disposition sur internet des données publiques ministérielles à fort potentiel : Ministériel.

Parallèlement, elles visent à l'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la sécurité des SI ministériels et de l'action publique en général à travers les actions suivantes :

- La dématérialisation du dossier individuel de l'agent : Ministériel ;
- La mise en œuvre d'un outil décisionnel à destination des acheteurs publics : AIFE et SAE ;
- L'intégration de nouveaux axes d'imputation de la dépense SI dans l'outil budgétaire et comptable CHORUS (axe service), afin de permettre le suivi de l'alignement stratégique des dépenses SI et l'approfondissement de l'exercice de cartographie des ressources humaines du SI : Ministériel ;
- La poursuite du plan de renforcement de la sécurité des SI (démarche HESTIA) et l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'offre de services sécurisée en matière de solutions de mobilité et d'infrastructure à gestion de clé (IGC) : Ministériel ;
- Le renseignement et la consolidation du cadre de cohérence technique ministériel qui permettra à terme de faire converger les choix technologiques du ministère
- La mise en œuvre de projets de simplification et de globalisation des interconnexions des systèmes de visioconférence, la mise en place d'une solution unique et sécurisée de gestion de flottes mobiles,
- La poursuite de la professionnalisation des équipes projets et des dispositifs d'assistance utilisateurs ministériels : Ministériel ;

### **La mutualisation des fonctions de support**

Les mesures décidées le 29 octobre 2013 par le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué chargé du budget visent à simplifier l'organisation, rationaliser les modes de fonctionnement et décloisonner des services afin qu'ils partagent davantage leurs savoir-faire et leurs expériences. A travers ce projet, ce sont aussi de nouvelles pratiques transversales qui doivent être promues au niveau ministériel pour améliorer la qualité et l'efficacité des services rendus à la collectivité nationale.

On notera en particulier :

- la création d'un comité stratégique ministériel des systèmes d'information ;
- la poursuite et l'achèvement de la cartographie du patrimoine applicatif ministériel ;
- le lancement d'un projet de mutualisation des moyens relatifs aux « couches basses » avec en particulier un schéma de regroupement des centres d'hébergement informatique à l'échelle ministérielle;
- une étude portant sur le lancement d'un projet de simplification de l'interconnexion des réseaux, des annuaires et des processus d'authentification des agents.

## **Ministère des Affaires sociales et de la Santé, Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

Les systèmes d'information des ministères chargés des affaires sociales, à savoir le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, le ministère des affaires sociales et de la santé, et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sont un élément clé de la mise en œuvre des politiques publiques relevant du périmètre des affaires sociales.

Le champ d'intervention des SI des ministères chargés des affaires sociales est extrêmement vaste, puisqu'ils permettent entre autres d'assurer les missions régaliennes de l'inspection du travail, la mise en œuvre de missions d'évaluation des politiques publiques et le suivi statistique des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, le pilotage du système de santé et de l'offre de soin, la gestion des urgences et des menaces sanitaires, le pilotage des politiques publiques de solidarité, de développement social et de promotion de l'égalité favorisant la cohésion sociale, l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique relative à la sécurité sociale, l'élaboration et la mise en œuvre la politique nationale des activités physiques et sportives, l'élaboration et la coordination des politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Pour les trois prochaines années, les ministères chargés des affaires sociales consacreront environ 50 M€ par an au maintien des systèmes existants au financement de nouveaux projets. Les 200 agents de la Direction des Systèmes d'Information sont mobilisés, en lien avec les services informatiques des directions métiers, pour faire fonctionner et transformer ces systèmes d'information.

Les principales transformations du SI pour les années à venir figurent dans les programmes ministériels de modernisation et de simplification des ministères chargés des affaires sociales et s'inscrivent dans le cadre stratégique commun du SI de l'Etat. Elles concernent entre autres :

### **- Le renforcement des systèmes d'information**

Les ministères chargés des affaires sociales ont initié en 2013 une réorganisation des directions supports du secrétariat général qui a permis d'aboutir à la création d'une direction des systèmes d'information unifiée pour l'ensemble du périmètre. Cette première étape organisationnelle franchie, de nombreux chantiers de modernisation et de rationalisation des infrastructures et des moyens d'exploitation sont prévus sur les deux années à venir. L'harmonisation de l'environnement bureautique (poste de travail, messagerie, intranet) des trois ministères est programmée pour 2014. Elle permettra ainsi de diminuer le nombre d'incidents liés aux spécificités des environnements actuels et de mettre en place des outils qui amélioreront la qualité de service (délais de prise en compte des demandes et de résolution des incidents). En 2015, la DSI devra se concentrer sur la modernisation des infrastructures des SI métiers et la convergence des marchés d'infogérance pour diminuer les coûts de fonctionnement et améliorer la qualité du service. Parallèlement, la DSI a pour ambition de mettre en place des offres de services transversales aux trois ministères en matière de système d'information décisionnel ou d'espaces de travail collaboratifs.



- **Le renforcement de la sécurisation des systèmes d'information**

Les ministères chargés des affaires sociales poursuivront les travaux portant sur le renforcement de la sécurisation des systèmes d'information. En collaboration avec les directions métiers, la PMSSI sera déclinée en actions opérationnelles visant à consolider et améliorer la fiabilisation des différents systèmes informatiques, ce qui permettra d'améliorer la sécurisation des activités métiers et la continuité de service.

- **Le recours aux offres interministérielles en matière de SI support**

Les ministères chargés des affaires sociales ont fait le choix de recourir à l'offre de système d'information des ressources humaines (SIRH) de l'opérateur national de paie. Ce projet initié en 2011 aboutira en 2015 et permettra de disposer d'un SIRH unique et modernisé pour les trois ministères. Ce choix permettra en outre de faciliter le raccordement au moteur de paie de l'ONP en cours de réalisation.

Il a aussi été décidé de recourir au SI interministériel « Chorus déplacement temporaire », mis en place par l'AIFE pour la gestion des déplacements et des frais de missions de l'ensemble des agents. Prévu pour 2015, l'utilisation de ce SI simplifiera la programmation des déplacements et accélèrera les remboursements des frais de missions pour l'ensemble des agents des trois ministères.

- **Dokelio (sphère emploi et formation professionnelle)**

Ce projet vise à mettre en place un environnement partenarial de recensement de l'offre de formation et un espace d'informations partagées par tous les acteurs. Il poursuit un triple objectif d'efficacité des politiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi, de lisibilité et d'accessibilité des informations qualitatives et quantitatives relatives à l'offre de formation et d'équité entre les territoires afin de dépasser les effets de frontière liés au périmètre régional et d'assurer la qualité de prescriptions homogènes. Ce projet s'appuie sur un langage normalisé de description de l'offre de formation qui une fois implémenté dans les SI de l'ensemble des acteurs facilitera leur interconnexion et permettra d'atteindre les objectifs.

- **TéléRC (sphère travail)**

Ce projet a permis en 2013 la mise en place d'un portail d'aide à la saisie des ruptures conventionnelles à destination des employeurs et des salariés afin de les assister dans cette démarche. Via le remplissage d'un formulaire en ligne, ce SI permet de garantir la qualité du dossier, d'éditer le CERFA, et de dématérialiser la transmission des données vers l'unité territoriale compétente. A la réception du formulaire signé, l'instruction du dossier est dès lors beaucoup plus rapide pour les services territoriaux.

- **L'intégration de la déclaration sociale nominative (DSN) (sphère sécurité sociale et travail)**

La DSN a pour objectif de simplifier les obligations administratives des entreprises en remplaçant dès 2016 un ensemble des déclarations périodiques ou événementielles par une remontée unique des employeurs vers les organismes de protection sociale. Dans ce cadre elle doit notamment remplacer la déclaration des mouvements de main d'œuvre (DMMO), obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés. La phase pilote est en cours sur ce périmètre, avec un déploiement prévu sur trois ans. Ce projet est très structurant ; il constitue un levier important de simplification pour les entreprises et offre des opportunités majeures pour la sphère travail-emploi.

- **EAPS (sphère sports)**

Le système d'information des déclarations d'éducateurs d'activités physiques et sportives (EAPS) pour l'obtention des cartes professionnelles est en cours d'enrichissement d'une interconnexion avec les web services du ministère de la justice pour vérifier l'honorabilité des éducateurs (casier judiciaire B2 et FIJAIS) mais aussi d'une télé procédure de déclaration pour l'obtention ou le renouvellement de leur carte professionnelle. Ces compléments fonctionnels permettront de simplifier la démarche tant pour le demandeur que pour le service instructeur.

- **SIVA (sphère jeunesse, éducation populaire et vie associative)**

Ce projet vise à mettre en place un système d'information de la vie associative (SIVA). Au-delà de l'informatisation de la gestion des associations et des subventions du secteur jeunesse et éducation populaire (JEP), réalisée en 2013, il a aussi pour ambition de permettre une vision transversale de l'activité sur le périmètre de la vie associative via la mise en place d'un entrepôt de données décisionnelles. SIVA permettra ainsi de disposer d'un point d'accès unique pour l'ensemble des opérations concernant les associations, simplifiant ainsi les démarches administratives.

- **SISAC (sphère santé)**

Le système d'information sanitaire des alertes et crises (SISAC) est un outil de centralisation et de partage d'information en période de veille sanitaire et en cas de situation exceptionnelle. Une première version de l'application a été mise en place en 2013. Elle permet notamment une centralisation des alertes, une meilleure fluidité de la circulation des informations en cas de crise sanitaire et le suivi des impacts d'une crise. Une deuxième version est en cours de réalisation avec l'apport de nouvelles fonctionnalités comme l'outil de suivi des inspections.

- **BDNA (sphère cohésion sociale)**

La base de données nationale des agréments (BDNA) pour l'adoption poursuit un triple objectif de créer une base nationale commune à tous les acteurs de l'adoption nationale ou internationale (Ministères, Service déconcentrés de l'Etat, Conseils Généraux, l'Agence Française de l'Adoption, ..), de mettre en place un outil de gestion uniformisé pour tous les départements et enfin de disposer d'un outil statistique national. Ce SI national permettra de s'assurer de la mise en œuvre de la réglementation sur tout le territoire (jusqu'à présent la gestion était départementale) et d'améliorer l'efficacité de la procédure (automatisation des échanges entre acteurs).

- **IMOtEP(sphère offre de soin)**

Ce projet concerne la refonte du système d'information de gestion de l'internat de médecine, d'odontologie et de pharmacie. L'application est en cours de développement et la première version sera opérationnelle en 2014. Au-delà de remplacer l'application actuelle obsolète en termes de technologie, elle permettra d'apporter des fonctionnalités complémentaires comme l'ouverture aux organismes participants à une étape de la "vie" de l'interne (Facultés, CHU, représentants des internes...).

Ces quelques projets de transformation sont emblématiques des travaux de modernisation et de simplification en cours au sein des ministères chargés des affaires sociales, mais ils ne constituent qu'une partie des nombreux projets programmés.

Résolument engagée dans les initiatives interministérielles de mutualisation des infrastructures et des systèmes d'information support, la DSI des ministères chargés des affaires sociales s'est lancée dans un vaste chantier de modernisation de ses infrastructures, de ses outils et de ses méthodes.

Elle a pour ambition de s'affirmer comme un partenaire fort des directions métiers pour les accompagner dans la modernisation et la simplification de leurs politiques publiques, en réduisant les temps de réalisation de nouveaux systèmes d'information, tout en assurant une qualité de service optimale au quotidien.

## **Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement et Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie**

Le METL et le MEDDE mettent en œuvre un ensemble vaste de politiques publiques (aménagement équilibré et durable des territoires, logement, transitions écologique et énergétique, gestion durable des ressources rares, préservation de la biodiversité et de la qualité des milieux naturels, prévention des risques, sécurité industrielle, aérienne, politique d'infrastructures et de services de transport, développement de l'économie maritime et la protection du patrimoine marin et de ses ressources...).

Le système d'information constitue dans ce cadre un puissant levier en matière de simplification des procédures pour les usagers, les citoyens, les utilisateurs internes et externes et plus globalement pour l'efficacité de l'administration centrale et des services déconcentrés.

Il contribue à une plus grande ouverture sur des champs de politiques publiques fortement connectés aux territoires et aux enjeux quotidiens des citoyens.

### **La démarche de transformation du SI du METL et du MEDDE**

La gouvernance partagée du SI développée au sein des METL-MEDDE contribue à renforcer le positionnement de la fonction SI et son intégration dans l'ensemble du processus de transformation/modernisation, coordonné par le secrétariat général.

La mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information, approuvé en 2012, s'est concrétisée par l'élaboration de plans d'action d'évolution des SI «métier» par les directions d'administration centrale, par sa déclinaison en services déconcentrés au travers des plans de convergence SI, et par la poursuite de la modernisation de l'offre de service pour les fonctions informatiques communes.

Le processus de planification mis en place, qui s'appuie sur le cadre commun d'urbanisation du système d'information de l'État, a pour double objectif d'assurer l'alignement stratégique du SI aux enjeux d'évolution des ministères et de rationaliser le patrimoine applicatif (plus de 300 applications) en l'organisant autour d'une cinquantaine de systèmes d'information cibles « métiers » couvrant leurs périmètres d'activité.

Dans ce cadre, les ministères ont initié en 2013 une démarche qualité visant à améliorer, d'une part la priorisation des demandes des maîtrises d'ouvrage sur des critères objectifs d'analyse de la valeur, de maîtrise des risques, et d'autre part la production des prestations de maîtrise d'œuvre.

En ce qui concerne les fonctions informatiques communes, le secrétariat général a consolidé ses capacités de maîtrise d'œuvre informatique au sein d'un service à compétence nationale et engagé une démarche de service avec la mise en place d'indicateurs de qualité visant à optimiser les coûts de maintien en conditions opérationnelles au regard des niveaux de service attendus.

Par ailleurs, dans le cadre de l'engagement aux côtés de la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC) sur la mutualisation interministérielle en matière d'infrastructures, le raccordement des sites du METL-MEDDE au réseau interministériel de l'État sera engagé dès 2014. Le METL-MEDDE poursuit également une politique volontariste de convergence et de virtualisation de ses centres serveurs.

Le METL et le MEDDE poursuivent l'ouverture de jeux de données en lien avec la mission Etalab dans le cadre de la politique portée par le gouvernement en la matière. Conformément aux décisions du CIMAP, les données de l'eau consolidées par l'ONEMA sur le site data.eaufrance.fr sont désormais accessibles via la nouvelle version de la plateforme data.gouv.fr. Par ailleurs, le MEDDE travaillera à la mise à disposition de données détaillées sur les ressources halieutiques d'ici 2014. Enfin, en vue de favoriser l'ouverture de données stratégiques à fort impact sociétal ou à fort potentiel d'innovation sociale et économique, le METL et le MEDDE s'engagent dans la mise en œuvre de débats thématiques ouverts. Un débat relatif à l'ouverture de données du domaine du logement a d'ores et déjà été initié dans le cadre du Conseil national de l'habitat. Inscrit dans les suites de la feuille de route environnementale, un débat sur les données de l'eau sera engagé début 2014 dans le cadre du Conseil national de l'eau. Le débat sera également ouvert sur l'ouverture des données de « transports et mobilité ».

Dans le domaine des logiciels support, le programme Géo-IDE visant à accroître l'efficacité de la diffusion et du partage de l'information géographique est poursuivi de façon compatible avec les exigences de la directive européenne Inspire, dans le cadre d'une démarche interministérielle. Il s'agit de contribuer à améliorer la connaissance des territoires et la capacité à analyser de manière efficace les données territoriales, de les scénariser et d'apporter aux services centraux et déconcentrés de l'État une contribution majeure à l'expertise territoriale, qui constitue un moyen essentiel pour améliorer la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Ce programme consiste à développer des outils informatiques pour faciliter la production, la gestion, l'utilisation, le traitement, le partage et la publication de données géographiques et faire converger progressivement les applications existantes. L'application Prodiges, qui sert de support à un grand nombre de plates-formes régionales d'information géographique et dont les évolutions sont définies en concertation avec les conseils régionaux intéressés, a été intégrée techniquement au programme Géo-IDE, afin de réaliser des économies de moyens en mutualisant les composants informatiques.

Par ailleurs, le renforcement de l'offre d'outils collaboratifs du METL-MEDDE est engagé au profit des communautés et réseaux métiers des ministères et de leurs partenaires.

Un certain nombre d'actions du METL et du MEDDE sont présentées ci-après afin d'éclairer la contribution du SI à la facilitation des échanges avec les citoyens et les partenaires externes et à l'optimisation des processus « métiers ».

### **La mise en place du portail grand public de la demande de logement social**

Le système national d'enregistrement de la demande locative sociale (SNE) « contient » environ 1,7M de demandes de logement actives. Ces demandes sont enregistrées par les organismes de logement social ou les collectivités locales sur présentation d'un formulaire « CERFA » par le demandeur. Chaque demande doit être renouvelée annuellement par son titulaire.

La mise en place de ce portail public vise à améliorer la qualité et l'accessibilité du service public : les usagers n'auront plus à se déplacer pour renouveler leur demande ou déposer une demande nouvelle de logement social.

Ce portail grand public ouvrira en deux temps :

- une première phase permettra au demandeur de renouveler, en ligne, sa demande de logement,
- une deuxième phase permettra aux ménages n'ayant pas encore déposé de demande, de le faire en ligne.

## **Poursuite du déploiement du système « SYPLO » de gestion du contingent préfectoral**

Le contingent réservé de l'État sur le parc locatif social est le principal outil à la disposition de l'Etat pour faire face à ses responsabilités en matière de logements des personnes défavorisées, en particulier les ménages bénéficiaires du Droit au Logement Opposable ou les ménages hébergés en centre d'hébergement, aptes à accéder au logement autonome.

Le projet consiste à poursuivre le déploiement du système dans les départements fortement urbanisés, voire au-delà sur demande des préfets de département. L'objectif visé est l'amélioration du taux de relogement des ménages reconnus prioritaires ainsi que l'amélioration de productivité des services gérant le contingent préfectoral pour leur permettre d'absorber la hausse des recours suite à l'élargissement du dispositif.

## **Déploiement du portail de suivi et de programmation des logements sociaux (SPLS)**

Ce télé-service permet d'offrir la possibilité aux maîtres d'ouvrage et bailleurs HLM de soumettre et de suivre leurs demandes de subventions et d'agrément sur les opérations de financement de logements sociaux auprès des services déconcentrés de l'État et des collectivités délégataires des aides à la pierre. Il permet également de collecter les informations prévisionnelles et consolidées de suivi des démarrages de chantier et de mises en service des logements.

Les objectifs visés par le portail sont :

- le partage d'informations fiables et homogènes avec l'ensemble des partenaires du secteur du logement social avec comme premier exemple concret le pacte d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre du Plan d'investissement pour le logement entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat qui référence SPLS comme l'outil officiel de suivi des prévisions et de l'avancement du financement des logements sociaux dans le cadre des instances de suivi nationales et locales.
- la dématérialisation des dossiers d'instruction de financement des logements sociaux à l'horizon 2015/2016.

Ce portail est actuellement en expérimentation au sein de trois régions (Nord-Pas-de-Calais, Centre, Pays de la Loire) et sera déployé en 2014 sur 7 régions supplémentaires avant sa généralisation en 2015.

## **GéoPortail de l'Urbanisme**

Les documents d'urbanisme sous forme dématérialisée (les règlements, plans et annexes graphiques) sont diffusés de manière hétérogène, par des autorités et sous des formats différents (à l'initiative des communes, EPCI, départements, etc.) avec des inégalités entre les territoires. Cette disparité fragilise la fiabilité et l'exploitation de l'information, tant pour le grand public que pour les professionnels.

Afin d'assurer une cohérence de la diffusion de ces documents, l'Etat a un rôle d'animateur à jouer sur le plan technique et organisationnel, pour assurer une mise à niveau et une facilité d'accès.

Le Géoportail de l'urbanisme se présentera sous la forme d'un portail cartographique mutualisé avec l'infrastructure du Géoportail mis en place par l'IGN. Les données consultables seront tant les textes des règlements d'urbanisme que les documents graphiques. Ces données doivent être conformes aux standards approuvés par le CNIG, qui complètent ceux de la COVADIS pour être compatibles avec d'autres infrastructures.

La mise en place d'un géoportail de l'urbanisme, couvrant l'ensemble du territoire, donnera accès aux documents d'urbanisme dématérialisés, à la manière d'un « guichet unique » sur



Internet. Ce portail permettra de co-visualiser ces données avec les autres données publiques mises à disposition par l'IGN via le catalogue du Géoportail (fonds de plan orthographiques, base de données topographiques, etc...).

La mise à disposition de données fiables permettra un gain de temps pour les particuliers, tous les professionnels de l'aménagement et de l'immobilier et les agents de l'Etat et des collectivités qui gèrent le territoire.

Dans une première phase du projet, il est envisagé pour 2014 une mise en ligne de test avec un panel de collectivités.

### **Application du droit des sols : dématérialisation des documents liés à l'instruction**

Actuellement les échanges entre les usagers et les mairies s'effectuent principalement sous forme de papier (dépôt en mairie ou envoi d'un courrier).

Le projet vise à développer les échanges dématérialisés entre les usagers, les collectivités locales et les services consultés.

Pour certaines procédures, il est envisagé de mettre en place des télé-procédures afin de permettre à l'utilisateur de remplir en ligne des documents ; suivant le niveau de traitement envisagé, il pourra s'agir d'un formulaire en ligne avec saisie contrôlée ou d'introduire des traitements plus complexes.

Deux premières expérimentations sont engagées sur deux types de documents, la déclaration d'ouverture du chantier et la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

La plate-forme mon-service-public.fr est le point d'entrée des dépôts de documents, la connexion avec l'application ADS2007 permet ensuite le traitement et le stockage de ces documents.

Ces deux expériences seront à capitaliser pour envisager de dématérialiser d'autres documents comme les certificats d'urbanisme et les permis de construire.

### **Portail « marin »**

Le projet vise la création d'un « portail marin » en ligne pour que chaque marin accède, grâce à un compte sécurisé sur Internet, aux informations relatives à sa carrière, à ses titres de formation professionnelle et brevets, et puisse prévoir ses rendez-vous de visite d'aptitude médicale. Ces informations constituent des éléments essentiels de la carrière du marin. Les 40.000 marins français pourront bénéficier de ce nouveau service à partir de 2015.

### **Dématérialisation de la procédure de déclaration relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

L'enjeu est de permettre, d'ici à fin 2015, de renseigner un dossier dans le cadre du régime de déclaration ICPE (12.000 /an environ) directement en ligne sur un site internet centralisé de manière à permettre l'obtention immédiate et automatique d'un accusé de réception.

Cette action vise ainsi la réduction des délais et plus largement la simplification des procédures et l'amélioration du service rendu aux usagers, notamment une meilleure intégration du processus de déclaration dans le cas du « guichet entreprise ». Elle vise également l'amélioration de la prise en compte de l'environnement et de l'efficacité des services.

## Ministère de l'Intérieur

Conformément aux orientations du Premier ministre, le ministère de l'Intérieur a démarré une évolution ambitieuse de son système d'information, consignée dans un contrat de progrès triennal, résolument orientée vers les métiers du ministère de l'Intérieur.

Le ministère de l'Intérieur présente ainsi un ensemble de projets qui permettront d'apporter aux usagers du ministère de l'intérieur et aux citoyens des réponses modernes adaptées à leurs attentes : assurer leur sécurité dans toutes ses dimensions, contribuer sur tout le territoire à la mise en œuvre des politiques publiques, venir en appui aux collectivités locales, accueillir et intégrer les ressortissants étrangers en situation régulière et veiller au respect des réglementations.

Cette feuille de route du ministère s'articule autour de 3 objectifs :

- Assurer la continuité des liaisons gouvernementales et être en capacité de piloter la gestion de crise ;
- Proposer une administration numérique et une offre de services adaptées aux besoins des usagers du ministère (sécurité intérieure, gestion des titres nationaux, collectivités territoriales...), en tout lieu du territoire.
- Améliorer et optimiser les conditions de fonctionnement du ministère de l'intérieur ;

### **Assurer la continuité des liaisons gouvernementales et être en capacité de piloter la gestion de crise**

Le SI du ministère de l'intérieur joue un rôle fondamental dans l'accomplissement de la mission régaliennne de continuité de l'État. Il doit couvrir l'ensemble du territoire, de façon sécurisée, accessible et projetable. Il doit ainsi assurer :

- La continuité des liaisons gouvernementales grâce à des réseaux étendus filaires (RGT, SAPHIR) et radios (INPT, RUBIS). Ces réseaux sécurisés présentent un haut niveau de fiabilité, robustesse et de disponibilité. Ils permettent des échanges avec l'ensemble des partenaires publics et privés :
  - Interministériel :
    - FIMAD est une fédération des messageries ministérielles au sein des directions départementales interministérielles (DDI) qui regroupent les services de l'État (la préfecture, la direction départementale des territoires, la direction départementale de la cohésion sociale, la direction départementale de la protection des populations) et couvre 71.000 boîtes de messagerie
    - TAJ-CASSIOPEE est un système d'échanges de procédures entre les services judiciaires de la Police et de la Gendarmerie d'une part et le ministère de la Justice d'autre part. Le système est opérationnel de l'Intérieur vers la Justice et se déploie progressivement dans l'autre sens.
  - Europe : La participation des citoyens à l'élaboration des politiques européennes à travers l'Initiative Citoyenne Européenne nécessite un système de collecte qui sera déployé à partir d'octobre 2014.



- La gestion des crises et des secours en tout temps et tout lieu du territoire :
  - Gestion interministérielle de crises majeures au titre du livre blanc de la sécurité et de la défense : plus de 600 couches géographiques sont gérées dans le SIG de la préfecture de police au bénéfice de l'ensemble des directions et de la gestion de crise) ; l'ensemble des centres opérationnels de la gendarmerie est déployé, ainsi que les cinquante plus grandes circonscriptions de police.

**Proposer une administration numérique et une offre de services adaptées aux besoins des usagers du ministère (sécurité intérieure, gestion des titres nationaux, collectivités territoriales...), en tout lieu du territoire**

La transformation du système d'information du ministère de l'Intérieur a été lancée afin d'adapter ses services aux évolutions de la population et de ses besoins. Le contrat de progrès comporte un certain nombre d'actions contribuant à cet objectif :

- pré-plaintes en ligne et prise de rendez-vous avec les services de police et de gendarmerie : L'application est désormais déployée à 100 % sur les sites prévus tant GN que PN. Les remontées de chiffres font état d'une moyenne de 452 saisies par jour. Sur ces saisies, 67.24 % sont suivies d'une plainte effective, le reste ne pouvant faire l'objet d'une plainte pénale.
- accueil des étrangers : 120 000 rendez-vous par an à Paris
- prise de rendez-vous en ligne pour les titres : 500.000 rendez-vous pris sur Paris par Internet et par an pour les titres nationaux.
- pré-demande de passeport biométrique en ligne
- demandes en ligne de vote par procuration (à venir)
- télé-services (cartes grises, permis de conduire), SMS d'information de disponibilité de titres, dématérialisation du timbre fiscal
- transmission dématérialisée des documents entre les préfectures et les collectivités territoriales dans le cadre du contrôle de la légalité (ACTES)
- transmission des listes électorales des mairies vers les préfectures (à venir)
- opération tranquillité vacances : 4.000 demandes sur Paris à l'été 2013 dont 10% par la téléprocédure sur Mon.Service-Public.fr

**Améliorer et optimiser les conditions de fonctionnement du ministère de l'intérieur**

Le ministère de l'Intérieur s'inscrit résolument dans la modernité et dote ses agents de moyens informatiques et de communication adaptés et sécurisés améliorant leurs conditions de travail et leur confort, y compris en situation de mobilité et de gestion de crise, tout en contribuant à la lutte contre la fraude documentaire et l'usurpation d'identité:

- mise en œuvre d'une carte agent ministérielle pour l'accès sécurisé au système d'information et aux sites du ministère (280.000 cartes attribuées fin octobre 2013) qui permettra notamment de construire un dispositif de signature électronique à partir de 2014,
- ouverture à la mobilité du système d'information et de communication pour permettre une réactivité des agents projetés sur le terrain ainsi que leurs échanges d'informations avec leurs services de rattachement ; Les Terminaux Informatiques Embarqués (env. 6.000 dans le périmètre PN/GN) permettent aux militaires et fonctionnaires sur le terrain l'interrogation des bases opérationnelles,

- allègement des tâches des agents grâce à l'optimisation des processus métiers en amont des projets et au déploiement de solutions industrialisées de gestion électronique de documents et de solution d'archivage,
- gestion électronique des dossiers de carrière des agents à la Préfecture de Police de Paris et l'automatisation de la chaîne de mise en fourrière/verbalisation qui entraîneront des gains d'effectifs.

Le développement de ces services dématérialisés s'inscrit dans une stratégie globale de transition numérique du ministère qui vise à offrir sur tous les territoires, urbains comme ruraux, et à tous les publics, un accès diversifié, combinant les guichets traditionnels et l'administration électronique.

L'usage croissant d'internet se traduira par des exigences nouvelles à l'égard de l'administration, notamment en terme d'accès en tous lieux et en tout temps à ses services. Le système d'information du ministère de l'intérieur est développé dans un souci de conformité accrue avec le référentiel général de sécurité (RGS), le référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA) et le référentiel général d'interopérabilité (RGI).

## Ministère de la Défense

Le système d'information du ministère permet en premier lieu aux armées de s'engager dans un cadre souvent multinational et interministériel, d'assumer des responsabilités de commandement au sein d'une coalition, de garantir l'action de l'État et les postures permanentes de sûreté et de sauvegarde. Les systèmes d'information tant opérationnels que d'administration sont essentiels à ces missions.

En déclinant, début 2013, le cadre stratégique commun du système d'information de l'État dans une véritable politique ministérielle du système d'information, mise en œuvre au travers d'actions concrètes et en formalisant, fin février 2013, un contrat de progrès avec la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication, le ministère de la Défense s'est résolument engagé dans une dynamique de transformation numérique.

Ces actions de transformation du système d'information du ministère de la Défense visent à optimiser et simplifier les modes de travail en interne et à faciliter les échanges avec les citoyens et les entreprises.

Pour illustrer ces démarches d'optimisation et de simplification, un certain nombre de projets ministériels emblématiques sont présentés ci-dessous.

### La simplification des démarches du « citoyen » et des « entreprises »

Parmi les projets accélérateurs de cette transition numérique figurent la contribution du ministère à l'ouverture des données publiques au bénéfice des citoyens et des entreprises.

#### **Le recensement en ligne :**

800.000 jeunes environ sont recensés chaque année, le ministère de la Défense développe dans le cadre de leur participation obligatoire à la Journée "Défense et Citoyenneté" (JDC) un système d'e-recensement, via Internet, en liaison avec les collectivités territoriales.

Ce système permet actuellement une transmission dématérialisée de l'ensemble du dossier de demande de recensement (formulaires et pièces justificatives) à la mairie du domicile et permet la réception de l'attestation dans un espace confidentiel ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)).

Une simplification de cette procédure est à l'étude, visant à la vérification de l'identité et de la filiation par l'intermédiaire du système d'échange habilité du Ministère de la Justice, l'utilisateur n'aurait donc plus à fournir de justificatifs.

Les bénéfices se mesurent en termes de qualité de service dans les démarches adaptées à un public jeune et également par une réduction de 50 % des files d'attente au guichet dans les mairies de taille importante.

#### **Ma Journée de Défense et Citoyenneté sur mon mobile :**

Ce projet prévoit de déployer, au profit des jeunes appelés de la journée défense et citoyenneté, une application sur téléphone mobile, donnant dans un premier temps, accès à une information fiable, à jour et adaptée à leur situation géographique afin de pouvoir accomplir les démarches relatives au recensement et à la journée de « Défense et Citoyenneté ». Dans un deuxième temps, une interface « client » sur Internet, ouverte à cette application, permettra à l'utilisateur de rectifier ses données personnelles, de modifier la date de sa journée de défense et citoyenneté ou d'obtenir les documents qui lui sont nécessaires.

La dématérialisation de bout en bout génère des économies importantes liées aux frais d'éditions des formulaires et peut engendrer des gains de productivité.

## La dynamique numérique du ministère de la Défense

Les ruptures technologiques récentes ou en cours dans les domaines des réseaux et de l'informatique définissent une ère nouvelle pour les systèmes d'information. Elles banalisent la notion de service en mettant à la disposition des usagers, à leur demande et selon leur besoin du moment, des environnements de travail, des applicatifs, des ressources matérielles et des infrastructures. Les architectures dites « informatique en nuage » ou « cloud » en sont la traduction. Elles permettent de délivrer des services de façon standardisée, transparente et rapidement, en appui direct des missions du ministère et de la modernisation de l'État, n'importe où, n'importe quand et avec tout équipement autorisé. Des solutions de mobilité peuvent être alors développées en cohérence avec les services apportés.

Enfin, si l'offre semble désormais infinie, il est indispensable de maîtriser les risques associés, notamment en termes de résilience et de sécurité conformément aux objectifs assignés, en matière de cyberdéfense, par le livre blanc de la défense et de la sécurité nationale.

### La transformation de la DIRISI

L'enjeu est de disposer au sein du ministère d'un opérateur de services pour les systèmes d'information et de communication (SIC) unique et professionnel, à même de garantir l'exercice du commandement opérationnel, d'appuyer le fonctionnement du ministère, de contribuer à la modernisation du ministère et de l'État et de garantir la pérennité des SIC du ministère.

La transformation de la Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information de la défense (DIRISI) accompagne et porte celle du système d'information du ministère de la Défense, au travers de la réalisation du Cloud Défense interopérable avec celui de l'État et ceux des Alliés. Il s'agit de moderniser, en les mutualisant et en les concentrant, les infrastructures techniques, de standardiser et de rationaliser les outils, les procédures et les applications informatiques, de généraliser la supervision, la gestion et l'administration des services à distance, d'alléger autant que possible le soutien de proximité tout en maintenant un juste équilibre entre le faire et le faire-faire apte à garantir le meilleur ratio coût/efficacité d'un service résilient.

Le ministère disposera d'une infostructure optimisée, alignée sur les standards actuels, opérée par un opérateur moderne et efficient, déployant une relation client mature et adaptée à la nature et aux exigences des missions de la Défense.

La modernisation de l'infostructure, conçue autour du Cloud, tous domaines de sécurité confondus, apporte des services de qualité, interopérables et généralisés sur l'ensemble du ministère, disposant d'un niveau de sécurité adapté aux menaces actuelles. Pour le client, les services sont apportés de façon standardisée et transparente (peu ou pas d'intervention sur le poste de travail, tout se fait à distance), rapidement (de quelques heures à quelques jours en fonction de la complexité de la demande) et de façon maîtrisée pour le ministère (couverture risques SSI). Les postes de travail sont banalisés et leur nombre réduit, l'offre de mobilité est développée et compatible des services apportés.

C'est cette vaste manœuvre, intégrant une composante « Ressource Humaine » complexe (transformation presque totale des métiers, des implantations, etc.) qui a rendu possible la transformation de la DIRISI, l'accompagnement de celle du ministère, la fourniture de services SIC toujours plus importants tout en s'inscrivant dans les cibles de déflation exigées.

La transformation de la DIRISI a fait l'objet d'un projet de service appelé DIRISIX (pour DIRISI à 6 ans). Ce projet a été validé par le ministre de la Défense en Conseil des SIC. Il est décliné en schémas directeurs capacitaires quadri annuels, remis à jour tous les ans et dont l'exécution est suivie en contrôle de gestion. Les directives de gestion annuelles ainsi que la

feuille de route ministérielle tracent les objectifs et les axes d'effort de la DIRISI dans le cadre de sa transformation.

### **La mise en place d'un service rationalisé d'hébergement des applications**

La plupart des applications développées pour les besoins des métiers du ministère s'appuient sur des services d'hébergement commun offrant des niveaux de qualité adaptés, notamment en termes de disponibilité, de performance et de sécurité.

Le projet INCAS (Infrastructure Communicante Adaptative sécurisée) couvre ce besoin de mutualisation des services liés aux infrastructures (serveurs d'hébergement, ...). Il vise à mettre en place au profit du ministère un service rationalisé d'hébergement des applications, un service de stockage et de sauvegarde des données pérennes et les moyens associés de gestion de la configuration et de la performance de l'ensemble du système d'information.

La mise en œuvre de l'informatique en nuage dans les centres informatiques est l'aboutissement de cette démarche, et se déploie au fur et à mesure de la livraison des infrastructures.

### **La mise en place d'espaces et d'outils collaboratifs**

Le ministère de la Défense met en place des espaces et des outils de travail collaboratif afin de développer et de faciliter le travail en équipe.

Les principaux gains attendus de ces espaces et outils sont :

- d'ordre financier notamment dans les coûts de formation grâce à la standardisation des outils ;
- une amélioration de la productivité avec l'emploi d'espaces de travail collaboratif, fiabilisant le partage de documents et optimisant leurs stockages ;
- une amélioration de la communication et la diminution des déplacements par la mise en œuvre d'outils de réunion virtuelle et de communication instantanée sur les postes de travail en métropole et outre-mer ;
- une efficacité accrue du soutien de ce socle technique commun par l'opérateur ministériel grâce à la rationalisation des multiples outils actuellement en service.

Ces outils sont disponibles sur le catalogue de service dématérialisé de la DIRISI.

### **La mobilité**

Le terme de l'informatique mobile recouvre ici la notion de nomadisme, à savoir l'accès au réseau ministériel en toute autonomie, sans avoir besoin de se connecter physiquement à une prise murale du réseau, et ceci à l'intérieur ou en dehors des locaux du ministère.

Le projet SMOBI, actuellement en cours de déploiement, offre des services de mobilité aux usagers du réseau ministériel. Il comprend un volet « ordiphone » et un volet ordinateur portable.

Les services de mobilités offerts sont les suivantes :

- envoyer et recevoir, de manière sécurisée, des messages électroniques ;
- envoyer et recevoir, en mobilité depuis Intradef, des messages électroniques vers et depuis Internet ;
- synchroniser de manière sécurisée l'agenda et les contacts de messagerie ;
- naviguer sur le réseau ministériel ;
- téléphoner en clair et envoyer des SMS ;
- téléphoner et envoyer des SMS chiffrés.

Une infrastructure particulière est mise en place pour garantir le soutien et la sécurisation de ces services de mobilité. L'homologation et la navigation sur Internet depuis SMOBI sont prévues fin 2013.

### **Une nouvelle gouvernance au service des projets SIAG**

Dans le cadre de la modernisation du Ministère de la Défense, plusieurs chantiers ont été mis sur pied pour optimiser l'organisation, simplifier les processus du ministère et améliorer l'efficacité de son fonctionnement.

Sur ces différents plans, les systèmes d'information d'administration et de gestion (SIAG) constituent un levier efficace permettant de structurer les réflexions autour d'une démarche processus et d'outiller utilement des processus simplifiés avec des applications informatiques modernes conçues pour éviter les redondances et les ruptures dans la chaîne de traitement de l'information.

Dans le cadre de la politique du système d'information du ministère de la Défense, la nouvelle gouvernance est donc mise en place au service des projets de SIAG pour veiller au bon alignement des SIAG et des projets de transformation du ministère dans le but de fournir à temps des systèmes d'information permettant une amélioration des conditions de travail de la qualité de service. L'objectif est également d'aligner les projets sur les cadres de cohérence que la DGSIC définit sur les différents plans du système d'information, fonctionnel et technique.

Une attention particulière est portée à la démarche, qui vise à simplifier les processus avant d'envisager l'instrumentation informatique des fonctionnalités, et qui met l'utilisateur au cœur des préoccupations avec l'objectif de faciliter leur travail et d'améliorer la qualité du service rendu.

Un dispositif de revue de projet est mis en place pour aider les directions métiers à rassembler les conditions du succès de leurs projets de SIAG de manière à garantir que tous les moyens nécessaires sont mobilisés et suivent les méthodes éprouvées de conduite d'un projet complexe. Dans ce cadre, une attention particulière est accordée à l'alignement des calendriers des projets de SIAG et des travaux conduits pour réorganiser et simplifier l'organisation du ministère.

Enfin, une gestion stratégique du portefeuille de projets est mise en place pour accorder les financements en fonction des contraintes budgétaires, des priorités stratégiques du ministère, du retour sur investissement et de la valeur ajoutée des projets.

### **Le projet d'archivage électronique intégrant la brique « VITAM »**

Le code du patrimoine confie au ministère de la Défense la responsabilité de la conservation de ses archives. Le ministère de la Défense dispose de son propre service d'archives, l'un des plus grands en regard du patrimoine détenu. À l'heure du tout numérique, la préservation des archives sous forme électronique est devenue un impératif tout en restant un challenge technologique et organisationnel.

Au travers du projet ARCHIPEL, le ministère de la Défense veut se doter d'un outil d'archivage moderne et performant, capable d'intégrer totalement la dimension numérique tout en préservant la sécurité des données.

En faisant le choix de la brique interministérielle VITAM comme cœur logiciel d'ARCHIPEL, le ministère s'inscrit de plus dans une triple logique de partage des compétences, d'interopérabilité avec les autres ministères et de rationalisation des applications. Il apporte son expertise, en particulier, sur les domaines de la protection du secret et de l'archivage des projets d'armement.



## Ministère de la Culture et de la Communication

Le ministère de la culture et de la communication définit et met en œuvre des politiques publiques stratégiques pour l'État dans les domaines de la conservation et la valorisation du patrimoine, de l'archéologie, de la création artistique, des médias et industries culturelles et de la francophonie et des langues de France. Il intervient aussi en tant que ministère chef de file sur des missions d'enseignement et de transmission des savoirs : histoire de l'art et médiation culturelle ; réseau des écoles d'architecture et des écoles d'art.

Le développement exponentiel du numérique est un sujet d'une importance majeure dans le domaine de la culture et de la communication. Il fait évoluer nombre de métiers que cela soit dans la création, les industries culturelles et le patrimoine, ne serait-ce que pour les archives. Le ministère étudie cette évolution (Mission Lescure), l'accompagne (SemanticPedia, Automne Numérique...) et adapte son action, voire le cadre réglementaire, en conséquence.

Le ministère de la culture et de la communication prend aussi en considération l'évolution du numérique dans ses propres systèmes d'information. Une démarche structurée et concertée a permis de définir en début 2013 les priorités sur les années à venir :

- développer la contribution culturelle numérique du ministère,
- outiller des processus métiers majeurs,
- améliorer de manière générale l'efficacité et l'usage des outils quotidiens des agents,
- participer aux opérations de mutualisation des SI au niveau interministériel.

Pour les trois prochaines années, le ministère de la culture et de la communication consacrera environ 13 M€ par an au maintien des systèmes existants et au financement de nouveaux projets, mis en œuvre par les 65 agents de la sous-direction des systèmes d'information.

### Développer la contribution culturelle numérique du ministère

Le ministère a construit et enrichi depuis des décennies des bases de données culturelles qui sont d'une grande richesse. Pour préserver ce capital il faut toutefois assurer qu'il s'intègre dans la dynamique numérique actuelle, qu'il soit facilement accessible, qu'il soit mobilisable par les nouveaux outils d'organisation et de recherche de l'information, qu'il soit relié à d'autres informations hors du ministère. Il est même possible d'augmenter ce capital culturel, qui appartient à tous les Français, en l'ouvrant d'avantage et en permettant l'enrichissement collaboratif par le grand public.

C'est dans cet esprit que le ministère a procédé au lancement du projet DBpédia en français. Ce dispositif d'extraction et de sémantisation des ressources offertes en libre accès par l'encyclopédie Wikipédia francophone (1,3 million d'entrées en français, dont 45 % à caractère culturel) va offrir aux musées, aux bibliothèques et plus généralement aux opérateurs culturels, des perspectives inédites de diffusion et de partage de leurs ressources en ligne. Le ministère a aussi lancé la plate-forme collaborative Sémanticpédia, avec WikiMédia et l'INRIA, destinée à créer des programmes de recherche et de développement en matière culturelle à partir des données extraites de Wikipédia francophone.

Plus généralement, trois projets présents aussi bien au schéma directeur 2013-2015 qu'au Plan Ministériel de Modernisation et de Simplification portent l'ambition d'ouvrir la voie à une diffusion plus large des contenus culturels français dans le monde :

- automatisation de la diffusion OpenData pour faciliter et systématiser la diffusion de plus en plus de données du ministère en OpenData,

- sémantisation d'un premier périmètre de données culturelles (base Joconde, collections des musées de France) et de la langue française (corpus oraux) pour expérimenter les technologies émergentes de description sémantique sur des contenus culturels et imaginer les nouveaux usages associés,
- plateforme collaborative d'enrichissement par les citoyens des contenus culturels et linguistiques pour définir des principes de contribution large, favorisant l'investissement du grand public sur les données culturelles et tout en assurant la qualité du contenu.

### **Outiller des processus métiers majeurs**

Le ministère regroupe un grand nombre de compétences et de métiers plus ou moins impactés par le numérique, mais dont l'efficacité et le service peuvent être améliorés par des systèmes d'information. Différents projets concernent les outils métiers avant tout dans le domaine du patrimoine et des fonctions support. On retiendra deux projets sur des processus métiers majeurs :

- **La gestion des subventions**

Parmi les processus transverses du ministère, la gestion des subventions est un de ceux qui ont le plus fort impact sur les usagers. Un projet de modernisation et de simplification, vise à repenser les tâches des agents qui instruisent les dossiers de demandes de subventions, dans un objectif de gain de temps et d'amélioration du service rendu aux usagers. A cette occasion, le processus sera outillé par un système d'information permettant de suivre en ligne, tant pour les agents que pour les usagers, l'avancement des différents dossiers de demandes de subventions.

- **La gestion des archives numériques (VITAM)**

La note administrative et le formulaire papier étaient encore il y a peu l'expression même de l'activité de l'administration. Et pourtant, depuis maintenant plus de dix ans, ces formes d'échange laissent progressivement la place au numérique avec des messages électroniques en interne et des services Internet pour les usagers. Sans archivage numérique fait largement et sérieusement, l'administration perd la mémoire. La trace et la motivation de ses décisions ne peut plus être garantie, sans parler de la préservation historique du patrimoine. L'accroissement exponentiel et, à terme, systématique, de la production et de la diffusion numérique par toutes les administrations publiques françaises rend indispensable la création d'un outil, jusqu'ici inédit, capable de prendre en charge ces archives et d'assurer la mise à disposition des usagers dans le respect des règles d'accès.

Le programme VITAM, élaboré dans un souci de mutualisation en collaboration avec les ministères des affaires étrangères et de la défense, porte à la fois le développement d'une solution logicielle interministérielle d'archivage numérique et l'implémentation de cette solution dans les services d'archives des porteurs du projet au bénéfice de l'ensemble de l'Etat.

### **Améliorer les outils quotidiens des agents**

Outre les métiers spécifiques avec leur technicité, les activités du ministère s'appuient toutes sur une bonne gestion et circulation de l'information. Pour en améliorer la qualité, il importe de décloisonner l'information et de renforcer le travail collaboratif, gérer le cycle de vie de l'information en permettant de la tracer et la retrouver, et enfin de faciliter non seulement la gestion des documents mais aussi des affaires (dossiers thématiques, par acteurs...).



Le programme GOIA, porte à la fois sur l'analyse des processus de gestion et de circulation de l'information au sein du ministère et sur son outillage. En parallèle d'opérations ponctuelles pour rationaliser des modes de travail locaux, le programme reprendra au niveau ministériel la circulation du courrier puis plus largement la gestion des documents.

### **Participer aux opérations de mutualisation des SI au niveau interministériel**

Au-delà du ministère, l'Etat rationalise ses systèmes d'information et lance des programmes de mutualisation. Le ministère participe à cette dynamique interministérielle, en cohérence avec les prescriptions de la DISIC, pour profiter des gains qualitatifs et quantitatifs de ses opérations.

#### **- Refonte du système de paie et mutualisation de SIRH**

L'Opérateur National de Paie, en charge de la refonte du système de paie des agents publics d'Etat, a ouvert la possibilité d'utiliser un SIRH mutualisé. Le ministère, dans une volonté de renforcer le pilotage et la qualité du service des ressources humaines via le partage de procédures et d'outils modernes, est pilote pour la mise en œuvre de ce SIRH.

#### **- Réseau Interministériel de l'Etat**

Dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, la DISIC a lancé une vaste opération de mutualisation des réseaux reliant les services déconcentrés et les administrations centrales, pour faciliter les échanges entre administrations tout en diminuant les coûts. Le ministère s'est associé dès le début à cette opération et fait partie de la première vague de déploiement.

Ces projets, qui ne sont qu'une part du schéma directeur 2013-2015, démontrent l'importance donnée à l'usage et à l'optimisation des systèmes d'information par le ministère tant pour son propre usage que pour accompagner le développement du numérique.

## Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Dans la ligne des orientations du Premier ministre, et en étroite collaboration avec les équipes de la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC), le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'est engagé dans une démarche de contractualisation autour de ses systèmes d'information, matérialisée par le contrat de progrès signé le 17 avril 2013 par le secrétaire général du ministère.

Ces travaux s'inscrivent en totale cohérence avec l'ensemble des chantiers structurels de modernisation ouverts depuis 2012, et notamment :

- le schéma directeur national des systèmes d'information du ministère, qui donne les grandes lignes des évolutions techniques, organisationnelles et méthodologiques pour la période 2012-2017 ; rédigés en parallèles et s'inspirant l'un de l'autre, le schéma directeur national des systèmes d'information du ministère s'avère très proche et parfaitement aligné avec le cadre stratégique des systèmes d'information de l'État.
- le plan ministériel de modernisation et de simplification, axé sur l'identification des axes de progrès en matière de processus métier, avec un focus important sur la relation avec les usagers.

Ces démarches s'intègrent dans une culture marquée par des valeurs fortes : rigueur, importance de la méthodologie, mais également pragmatisme et innovation.

Les 200 agents de la sous-direction des systèmes d'information mettent leur énergie et leur expertise au service de ces actions de transformation, en support et soutien de l'ensemble des métiers du ministère et en coordination avec les équipes de l'ensemble des acteurs participant à la construction du système d'information de la sphère agricole et forestière publique : DISIC, autres ministères, opérateurs sous tutelle du ministère notamment.

### Les SI créateurs de valeur

Les systèmes d'information sont d'abord et avant tout des outils supports aux métiers du ministère. Les investissements sont systématiquement consentis dans l'optique de la modernisation de ces métiers.

**Les usagers sont au cœur des préoccupations** du ministère et constituent un axe central des efforts consentis. Ainsi, le **portail MesDémarches** refondu sera mis en service tout début 2014. Il constitue un accès simplifié et rationalisé à l'ensemble des démarches, dématérialisées ou non, proposées par le MAAF et ses opérateurs publics sous tutelle. L'appui sur les réseaux sociaux, afin notamment de communiquer de manière plus efficace vers les usagers, mais également de susciter la création de communautés, est au cœur de la stratégie de communication du ministère. **L'accessibilité est également un enjeu important** : en lien avec le service d'information du Gouvernement, un plan d'actions volontariste est engagé, visant l'alignement sur le référentiel général d'accessibilité pour l'administration (RGAA) pour l'ensemble des sites internet, intranet, mais également pour les applications métier du ministère (téléprocédures, bien sûr, mais également applications internes utilisées par les agents du ministère).

Dans le domaine de **l'économie agricole et forestière**, expression de la solidarité nationale, le **projet CalamNAT** vise la modernisation des procédures d'aide aux exploitants victimes de calamités agricoles. En permettant une très large dématérialisation des procédures, ce projet doit permettre une instruction plus rapide des demandes. La dématérialisation est également au cœur des travaux conduits avec l'agence de services et de paiement (ASP) sur **TéléPAC**,

téléprocédure destinée aux dépôts dématérialisés de demandes d'aides au titre de la politique agricole commune. Avec désormais 76% de dossiers soumis sous forme dématérialisée, les travaux courant visent à augmenter le nombre de départements « zéro papier » et l'accompagnement des évolutions en cours de la PAC.

Le domaine de **l'alimentation** marque une action centrale en matière de systèmes d'information avec **le programme RESYTAL** : ce dernier a en effet vocation à accompagner la transformation des métiers (convergence entre les domaines phytosanitaires et vétérinaires, rapprochement sur le terrain avec la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes dans le cadre des directions départementales de la protection des populations) en s'appuyant sur un ensemble d'innovations visibles : utilisation des technologies associées à l'information géographique, effort marqué sur le nomadisme et l'accès au SI depuis les lieux soumis à inspection, accroissement du périmètre fonctionnel à des nouveaux domaines : épidémio-surveillance, abattoirs notamment. En liaison avec FranceAgriMer, et au bénéfice direct des entreprises exportatrices de l'agroalimentaire, **le programme Exp@don** vise la dématérialisation de bout en bout (jusqu'au pays importateur lorsque l'outillage de celui-ci le lui permet) des certificats sanitaires.

Les **métiers de l'enseignement agricole** bénéficient également d'un effort important au travers du lancement du **programme SIRENA**, centré sur la modernisation de la gestion des apprenants (élèves, apprentis, stagiaires...), engagé en collaboration avec l'institut Éduter d'AgroSup Dijon.

La **statistique agricole**, source majeure d'innovations – notamment en terme de nomadisme et de décisionnel – au travers du recensement agricole 2011, voit également son système d'information modernisé au travers du **programme Cassis**, avec une action marquée sur la simplification et la dématérialisation des enquêtes (**générateur d'applications d'enquête Capibara**).

Les fonctions support ne sont pas laissées pour compte, car elles conditionnent l'efficacité de l'action des métiers du ministère. Ainsi, les travaux engagés autour du **programme Agorha** (SI ressources humaines) visent à la fois la modernisation des procédures internes en matière RH et le rendez-vous stratégique majeur, à l'échelle de l'État, avec le SI Paye réalisé par l'opérateur national de paye (ONP).

### **Construire des SI efficaces en rationalisant les patrimoines applicatifs et les infrastructures**

Grâce à une stratégie technique volontariste et inscrite dans la durée, le système d'information du ministère s'avère remarquablement homogène. Cette situation permet d'engager une démarche d'urbanisation volontariste et multiformes, axée notamment sur **les référentiels** [refonte du référentiel des intrants (engrais, pesticides...) dans le cadre du programme TOP conduit avec l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), modernisation du référentiel des usagers (BDNU), ré-urbanisation du référentiel des structures, modernisation de la gestion des nomenclatures...] et la **rationalisation des patrimoines de systèmes et de projets** (application du cadre commun d'urbanisation mis en place par la DISIC).

Les **infrastructures techniques** ont également vocation à être rationalisées. Ainsi, le ministère s'engage à s'appuyer massivement sur les infrastructures mutualisées (bascule volontariste, dès 2014, sur le réseau interministériel de l'État – RIE, ouverture à l'interministériel et à la mutualisation avec les opérateurs du centre de production informatique du ministère), développe des approches industrielles (virtualisation) ou innovantes (informatique en nuage) et lance une démarche d'amélioration continue et d'alignement sur les meilleures pratiques internationales en matière d'exploitation informatique (ITIL).

## Des SI pilotés, inscrits dans les démarches interministérielles

Le ministère s'est engagé de longue date dans la **mise à disposition des données publiques**, en s'appuyant sur ses forces propres (accès à la base des enquêtes statistiques au travers du portail Agreste) et, désormais, sur celles des partenaires interministériels : Étalab d'une part, avec de nombreux jeux de données diffusés – dont ceux des relevés des prix au niveau des marchés d'intérêt national, mis à disposition par FranceAgriMer – mais également l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN), dont le GéoPortail s'inscrit naturellement comme réceptacle des données agro-environnementales devant être publiées au titre de la directive européenne Inspire, comme le référentiel parcellaire géographique (RPG) par exemple, mis à disposition par l'agence de services et de paiement (ASP).

**La sécurisation de la conduite de projet** constitue également une préoccupation de longue date : le ministère s'inscrit de fait dans une démarche d'amélioration continue des processus de conduite de projet (démarche d'étude préalable PIMENT appuyée sur la méthode d'analyse de la valeur MAREVA, re-certification CMMi – le ministère est en effet certifié depuis 2011, la systématisation des bilans projet, développement des méthodes agiles).

Par ailleurs, **le ministère ouvre ses ressources en matière de formations techniques (INFOMA)** à l'interministériel, en particulier au bénéfice des équipes des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC).

Enfin, le ministère s'appuie massivement sur **les démarches interministérielles d'achat**, pilotées par le service des achats de l'État (SAE), et participe activement à l'élaboration de nouveaux accords-cadres sur ses zones d'excellence opérationnelle (sécurité des systèmes d'information, cotation de la complexité des projets en points de fonction...).

## Des SI à la gouvernance adaptée

La **gouvernance des systèmes d'information de la sphère agricole et forestière** implique non seulement le ministère lui-même, mais également ses opérateurs. La mise en place d'une gouvernance étendue à l'ensemble des acteurs de la sphère permet de faciliter la diffusion des meilleures pratiques (méthodologies projet, ITIL, CMMi, points de fonction...) et d'identifier des opportunités de mutualisation porteuses de valeur : retours d'expérience en matière de méthodologie, intégration des opérateurs dans les actions conduites en matière d'achat, mutualisation des infrastructures (notamment RIE et plate-forme technique du centre de production informatique du ministère), des référentiels (usagers, agents, géographie, nomenclatures et objets métier...) ou des composants logiciels (générateur d'enquête Capibara).

Cette extension de la gouvernance à l'ensemble des opérateurs se traduit notamment par **l'intégration d'un volet SI dans les contrats d'objectifs et de performances** définissant les objectifs stratégiques de ces acteurs essentiels de la mise en œuvre des politiques publiques ; en regard, le ministère bénéficie ainsi d'un regard extérieur, et d'un parangonnage permanent sur l'ensemble du périmètre d'action des systèmes d'information, en profitant d'une structure de gouvernance permettant d'allier diversité maîtrisée des expériences et cohérence globale de l'action publique.

Les enjeux de modernisation sont perçus comme critiques pour garantir à l'ensemble des acteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'alimentation – entreprises, exploitants, consommateurs – une administration efficace, à l'écoute, centrée sur les réalités. Le système d'information est un levier essentiel pour accompagner les directions métiers dans leurs projets de modernisation, de transformation de l'action publique et de simplification des procédures.

## Annexe : principaux sigles utilisés

<b>Sigle</b>	<b>Signification</b>
AIFE	Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat
CIMAP	Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique
CNIG	Conseil National de l'Information Géographique
COVADIS	Commission de Validation des Données pour l'Information Spatialisée
CSIC	Conseil des Systèmes d'Information et de Communication
CTSIC	Comité Technique des Systèmes d'Information et de Communication
DAF	Direction Administrative et Financière
DDI	Direction Départementale Interministérielle
DFAE	Direction des Français à l'Etranger
DGCCRF	Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes
DGDDI	Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DGSIC	Direction Générale des Systèmes d'Information et de Communication (Ministère de la Défense)
DIRISI	Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information (Ministère de la Défense)
DISIC	Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSI	Direction des Systèmes d'Information
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GN	Gendarmerie Nationale
GPEEC	Gestion Prévisionnelles des Effectifs, des Emplois et des Compétences
GPRH	Gestion Prévisionnelles des Ressources Humaines
GRH	Gestion des Ressources Humaines
IAAS	de l'anglais « Infrastructure as a Service », fourniture de service d'infrastructure
IGC	Infrastructure de Gestion de Clés
IGN	Institut National de l'Information Géographique et Forestière
INRIA	Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ITIL	de l'anglais « Information Technology Infrastructure Library », référentiel des activités gestion des infrastructures informatiques
LDAP	de l'anglais « Lightweight Directory Access Protocol », protocole permettant l'interrogation et la modification des services d'annuaire
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MAREVA	Méthode d'Analyse et de Remontée de la Valeur des projets
MCAS	Ministères chargés des Affaires Sociales (correspond au Ministère des Affaires sociales et de la Santé, au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et au Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative)

<b>Sigle</b>	<b>Signification</b>
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
MEDDE	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
MEFI	Ministère Economiques et Financiers (correspond aux Ministère de l'Economie et des Finances, au Ministère du Commerce extérieur et au Ministère du Redressement productif)
MEN	Ministère de l'Education Nationale
METL	Ministère de l'Egalité des Territoires et de Logement
MI	Ministère de l'Intérieur
MINDEF	Ministère de la Défense
MJ	Ministère de la Justice
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONP	Opérateur National de Paye
PAAS	de l'anglais « Platform as a Service », fourniture de service de plateforme d'exécution d'application
PM	Premier Ministre
PMMS	Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification
PN	Police Nationale
PRA	Plan de Reprise d'Activité
RGAA	Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations
RGI	Référentiel Général d'Interopérabilité
RGS	Référentiel Général de Sécurité
RH	Ressources Humaines
RIE	Réseau Interministériel de l'Etat
SAE	Service des Achats de l'Etat
SCN	Service à Compétence Nationale
SGMAP	Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique
SI	Système d'Information
SIAG	Systèmes d'Information d'Administration et de Gestion (Ministère de la Défense)
SIC	Système d'Information et de Communication
SIDSIC	Services Interministériels Départementaux des Systèmes d'Information et de Communication
SIG	Système d'Information Géographique
SIRH	Système d'Information des Ressources Humaines
SMS	de l'anglais « Short Message Service », court message textuel
SSI	Sécurité des Systèmes d'Information
SSO	de l'anglais « Sigle Sign-On », authentification unique
VITAM	Valeurs Immatérielles Transmises aux Archives pour Mémoire